



**Direction des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
de la Guadeloupe (DIECCTE)**

Bilan 2010

**Le MARCHÉ du TRAVAIL
et les POLITIQUES de l'EMPLOI
en GUADELOUPE et ÎLES du NORD**



Evolution du contexte social, mutations économiques, crise financière ... De nouveaux dispositifs de régulation et d'animation sont nécessaires pour favoriser le développement des entreprises et de l'emploi, améliorer la qualité du travail et des relations sociales, assurer la loyauté des marchés et la sécurité des consommateurs.

Tel est le sens de la création des Directions des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE) ; elles s'inscrivent en outre dans le droit fil de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE), visant à mettre en place au niveau régional un nombre de Directions resserré pour piloter les différentes politiques publiques de l'Etat.

Créées par le décret n° 2010-1852 du 17 décembre 2010, les DIECCTE ont été mises en place depuis le 1er janvier 2011 dans les cinq départements d'Outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion. Elles sont l'équivalent pour les DOM des DIRECCTE en Métropole. Le décret leur confère à la fois les attributions des directions départementales et régionales.

Outres les missions liées à la concurrence, la consommation et la répression des fraudes, le décret du 17 décembre 2010 attribue aux DIECCTE des missions identiques à celles des DIRECCTE, dans les champs de :

- la politique du travail et des actions d'inspection de la législation du travail ;*
- du développement des entreprises et de l'emploi, de l'innovation et de la compétitivité des entreprises, en France et à l'étranger, de la formation professionnelle, de l'industrie ;*
- du contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales entre entreprises ainsi que de la mise en œuvre des politiques relatives à la protection et à la sécurité des consommateurs et de la métrologie.*

Au travers de ses missions, la DIECCTE de Guadeloupe participe à l'élaboration d'une stratégie régionale sur les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Elle assure la gestion des programmes du Fonds Social Européen et du Contrat de Plan Etat Région. Elle met aussi en œuvre la politique de contrôle de la formation professionnelle. Elle contribue à éclairer l'action des pouvoirs publics et le débat social par ses travaux statistiques et d'études. Elle est soumise à plusieurs obligations en matière d'évaluation, par exemple dans le cadre des contrats de plan Etat - Région ou des interventions des fonds structurels européens. Elle exerce une mission d'expertise vis-à-vis des partenaires économiques et sociaux et des instances locales de manière à baser leur stratégie sur des diagnostics consolidés et partagés par tous. Elle contribue aux prospectives régionales en matière d'emploi et de formation professionnelle en s'appuyant sur l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation. Dans sa mission d'information, la DIECCTE diffuse et valorise ses travaux afin de rendre l'action des services plus efficace et le débat social plus transparent.

Ce bilan 2010 sur le marché du travail et les politiques de l'emploi s'inscrit dans ces missions. Il est réalisé par le service Etudes Statistiques Evaluation (ESE) de la DIECCTE de Guadeloupe à l'aide de nombreuses statistiques fournies par nos partenaires.

Catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;*
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;*
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;*
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;*
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).*

Sommaire

Sommaire	p. 03
Synthèse	p. 04

Le marché du travail en Guadeloupe et Îles-du-Nord en 2010

I- Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi	p. 05
II- Les femmes à la recherche d'un emploi	p. 06
III- Les jeunes demandeurs d'emploi	p. 07
IV- Les seniors demandeurs d'emploi	p. 07
V- Les demandeurs de longue durée	p. 08
VI- Les demandeurs d'emploi «travailleurs handicapés»	p. 09
VII- Les demandeurs d'emploi selon le niveau de formation	p. 09
VIII- Les demandeurs d'emploi selon la catégorie socioprofessionnelle	p. 10
IX- Les demandeurs d'emploi par commune	p. 05
X- Les demandeurs d'emploi dans les Îles-du-Nord	p. 11
XI- Les catégories de demandeurs d'emploi (catégories A, B, C, D, E)	p. 12
XII- Les flux d'entrée et de sortie des demandeurs d'emploi	p. 12
XIII- L'indemnisation des demandeurs d'emploi	p. 14
XIV- Les offres d'emploi enregistrées à Pôle emploi	p. 15

Les politiques de l'emploi en Guadeloupe et Îles-du-Nord en 2010

I- Vue d'ensemble	p. 17
A- Le champ des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion	p. 17
B- Les dispositifs mis en œuvre	p. 17
1- L'insertion et la formation des jeunes	p. 17
2- La réinsertion des demandeurs d'emploi de longue durée et des allocataires de minima sociaux	p. 18
3- L'accompagnement des entreprises et l'insertion par l'activité économique	p. 18
II- Les dispositifs d'emploi dans le secteur marchand	p. 19
A- Les contrats en alternance	p. 19
1- Le contrat d'apprentissage	p. 19
2- Le contrat de professionnalisation	p. 22
B- Le Projet Initiative Jeune pour la mobilité (PIJ mobilité)	p. 25
C- Le Projet Initiative Jeune pour la création d'entreprise (PIJ création)	p. 26
D- Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (Civis)	p. 28
E- Le Contrat d'Accès à l'Emploi (CAE Dom)	p. 29
F- L'Allocation de Retour à l'Activité (ARA)	p. 31
G- Le Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA)	p. 32
III- Les dispositifs d'emploi dans le secteur non marchand	p. 33
A- Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)	p. 33
B- Le Contrat d'Avenir (CAV)	p. 34

Synthèse

En 2010, en Guadeloupe et dans les Îles du Nord, la situation sur le marché du travail continue à se détériorer, mais nettement moins qu'en 2009. La demande d'emploi en fin de mois n'augmente « que » de 4,0 % en catégories ABC contre 11,3 % un an plus tôt. Toutes catégories confondues (ABCDE), 64 458 demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle emploi. Les seniors sont encore cette année particulièrement touchés alors que les autres catégories de demandeurs « bénéficient d'une accalmie » au regard de la difficile année 2009. Leur nombre croît de 18,4 % en 2010 en catégories ABC (1 468 demandeurs supplémentaires) après +24,6 % en 2009. Chez les seniors, la demande est en hausse régulière depuis de nombreuses années et depuis 2008, il y a plus de seniors inscrits que de jeunes. La demande d'emploi des jeunes (moins de 25 ans) reste quasiment stable en 2010 (+0,1 % de hausse en catégories ABC contre +16,5 % en 2009). Les actifs adultes (tranche d'âge des 25-49 ans) sont aussi moins touchés par la hausse de la demande d'emploi. Leur nombre ne croît « que » de 1,7 % (après +7,9 % en 2009). Les femmes, bien qu'aussi concernées par la hausse de la demande d'emploi voient leur situation se dégrader moins que celle de leurs homologues masculins (+3,2 % contre +5,2 % en catégories ABC). La part des femmes diminue légèrement en 2010 mais ces dernières restent très largement surreprésentées à Pôle emploi (58,8 % des demandes). La demande d'emploi de longue durée, c'est-à-dire de durée d'inscription supérieure ou égale à un an, augmente de 6,3 %. Le nombre de demandeurs concernés passe à 30 292 en catégories ABC. Plus de la moitié des inscrits est demandeur d'emploi depuis au moins un an (50,8 %) contre près de quatre sur dix dans l'hexagone. Par ailleurs, 12 156 demandeurs sont inscrits à Pôle emploi sans discontinuité depuis trois ans ou plus. En 2010, les flux d'entrée et de sortie de Pôle emploi s'intensifient. Le nombre des inscriptions à Pôle Emploi s'est élevé à 64 055, en hausse de 5,8 % sur un an. Le premier motif d'inscription déclarée à Pôle Emploi est la « fin de contrat ou de mission d'intérim ». Il est stable sur un an (11 543). Le second motif est la « 1ère entrée », en hausse de 7,3 % (9 229). Le motif « reprise d'activité après interruption » augmente fortement (+31,0 %) et occupe la troisième place (3 220). Les sorties de Pôle emploi augmentent quant à elles de 12,5 % pour s'établir à 61 658, un niveau plutôt élevé au regard des années précédentes. 14 664 offres d'emploi ont été collectées par Pôle emploi, soit une hausse de 14,0 % après la forte chute de 21,0 % en 2009. Parallèlement, 13 537 offres d'emploi ont été satisfaites au cours de l'année, soit 90,7 % des offres collectées.

Dans cette conjoncture dégradée, la situation sur le marché du travail reste préoccupante et justifie la vigilance et l'intervention des pouvoirs publics. Des dispositifs de la politique de l'emploi sont mis en œuvre plus particulièrement en direction des publics les plus exposés au chômage. Depuis 1994, les lois pour l'Outre-mer ont bâti un système de soutien de l'emploi dans les Dom afin de renforcer les leviers usuels de la politique de l'emploi. L'Etat s'est engagé à intervenir directement en faveur des publics les plus exposés face au chômage par une politique d'aide à l'emploi ciblé. Pour les jeunes, premiers publics concernés par leur présence en chômage en termes de taux (six actifs sur dix), l'Etat se mobilise fortement pour augmenter leur employabilité avec des dispositifs tels que les contrats en alternance. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui associe une formation qualifiante et « diplômante ». Le contrat de professionnalisation, quant à lui, permet d'acquérir une qualification professionnelle. Chaque année, près de 1 500 jeunes sont bénéficiaires d'un des deux dispositifs en alternance.

L'année 2010 est marquée par une progression sensible des mesures en alternance en comparaison avec l'année 2009 (année particulière due à la crise sociale). Mais le niveau réalisé n'a pas compensé la forte baisse enregistrée en 2009. Seule le PIJ (Projet Initiative Jeune) conserve son ascension constatée depuis deux ans. Le nombre de PIJ croît de 8,9 % sur un an et dépasse le volume réalisé en 2008 principalement pour le volet Mobilité (+43 % sur un an, soit plus d'un millier de bénéficiaires pour la seconde année consécutive).

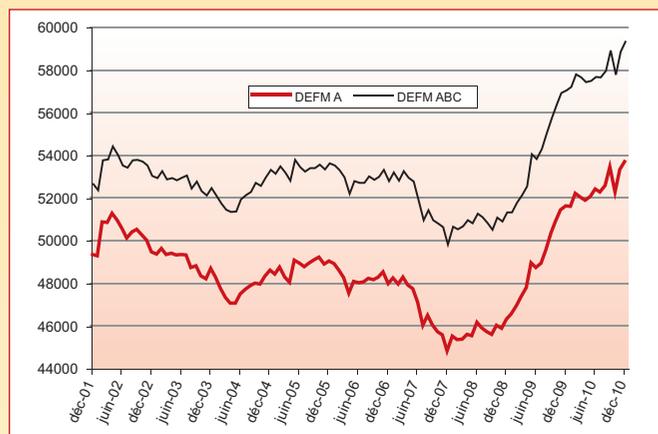
Pour les populations les plus éloignées voire exclues du marché de l'emploi (femmes, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires des minima sociaux, les demandeurs d'emploi non diplômé etc.) l'Etat met en œuvre des dispositifs dans le secteur marchand (CAE Dom et CI-RMA), mais les niveaux sont restés stables entre 2009 et 2010. Dans le secteur non marchand, des dispositifs existent (CAE, CAV et CIA) et font figure de tremplin vers l'emploi durable. Ils sont en recul par rapport à 2009 principalement en raison de contraintes budgétaires.

À côté des mesures d'aide à l'emploi et à l'insertion des publics les plus difficiles, l'Etat soutient l'emploi dans plus de 8 000 entreprises guadeloupéennes par des exonérations de charges patronales de sécurité sociale prévues par les lois pour l'Outre-mer dont la mise en œuvre date de 2001. Ces exonérations coûtent en moyenne plus de 300 millions d'euros par an à l'Etat.

Le marché du travail en Guadeloupe et Îles-du-Nord en 2010

I - Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

La demande d'emploi A et ABC en données CVS*

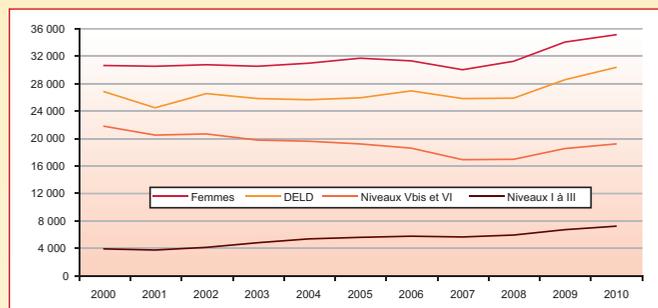


Source : DIECCTE, Pôle emploi

En 2010, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A ou ABC inscrits à Pôle emploi continue d'augmenter, mais à un rythme moins rapide qu'en 2009. On compte 59 627 personnes inscrites dans les catégories ABC fin 2010, alors qu'elles n'étaient « que » 57 323 fin 2009 (2 304 demandeurs inscrits supplémentaires en fin de mois en un an). Ainsi, le nombre de personnes, sans emploi ou ayant exercé une activité réduite, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi est en hausse de 4,0 % sur un an. Un an plus tôt, la hausse s'établissait à 11,3%.

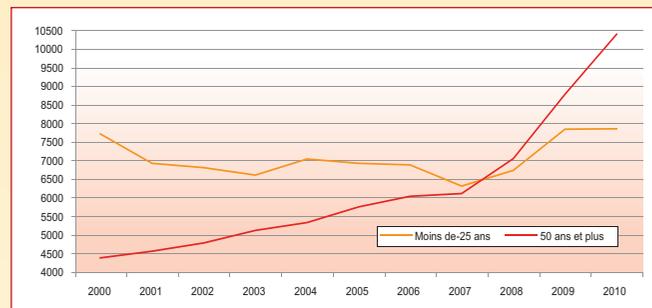
* données CVS : données corrigées des variations saisonnières

Evolution des principales catégories de la DEFM ABC depuis 2000



Source : DIECCTE, Pôle emploi

La hausse du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A ou ABC observée en 2010 touche les deux sexes. Elle est cependant un peu plus importante pour les hommes (+5,2 % en ABC) que pour les femmes (+3,2 %). Ce constat a été aussi observé en 2009. La hausse a été nettement plus forte pour les hommes (+15,1 % en ABC) que pour les femmes (+8,8 %) alors que ce n'était pas le cas avant. Cela a pour effet de réduire très légèrement en 2010 la proportion de femmes au sein des catégories ABC de demandeurs d'emploi. La part des femmes dans la demande s'élève ainsi à 58,8 % fin 2010 contre 59,2 % fin 2009 et 60,6 % fin 2008. Les femmes restent malgré tout très surreprésentées, elles ne représentent que 50,4 % des demandeurs en catégories ABC dans l'hexagone.



Source : DIECCTE, Pôle emploi

La situation des seniors est très préoccupante. Depuis 2001, leur nombre augmente sans discontinuité. Depuis 2008, ils sont les seuls à connaître une telle croissance de leurs effectifs à Pôle emploi. La dégradation conduit ainsi à élever encore leur part dans la demande. Ils sont désormais 17,4 % des demandeurs d'emploi de catégorie ABC (15,3 % en 2009). La part des seniors atteint ainsi son niveau le plus élevé depuis l'année 2000. En revanche, les moins de 25 ans ont vu leur situation se stabiliser en 2010 (+0,1 % en catégories ABC) alors qu'ils avaient connu une croissance à deux chiffres en 2009. De ce fait, la proportion des moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi de catégorie ABC diminue, passant de 13,7 % en 2009 à 13,2 % en 2010.

Part des principales catégories de la demande d'emploi ABC depuis 2000

Au 31/12	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Evol2010/2009 en pt
DEFM ABC	53 399	52 268	52 665	52 152	53 197	53 619	52 855	49 901	51 502	57 323	59 627	
Part des femmes / DEFM ABC	57,2%	58,2%	58,3%	58,3%	58,0%	58,9%	59,1%	60,0%	60,6%	59,2%	58,8%	-0,4
Part des - 25 ans / DEFM ABC	14,4%	13,2%	12,9%	12,7%	13,2%	12,9%	13,0%	12,6%	13,1%	13,7%	13,2%	-0,5
Part des +50 ans / DEFM ABC	8,2%	8,7%	9,1%	9,8%	10,0%	10,7%	11,4%	12,2%	13,7%	15,3%	17,4%	2,1
Part des DELD / DEFM ABC	50,1%	46,7%	50,2%	49,4%	48,1%	48,3%	50,8%	51,6%	50,1%	49,7%	50,8%	1,1
Part des niveaux Vbis & VI / DEFM ABC	40,6%	39,0%	39,1%	37,8%	36,7%	35,7%	35,1%	33,7%	32,8%	32,2%	32,1%	-0,1
Part des niveaux I à III / DEFM ABC	7,2%	7,0%	7,7%	9,0%	9,9%	10,2%	10,7%	11,1%	11,3%	11,5%	11,9%	0,4
Part des travailleurs handicapés	1,3%	1,3%	1,5%	1,8%	2,0%	2,1%	2,2%	2,3%	2,3%	2,2%	2,2%	0,0

Source : DIECCTE, Pôle emploi

Les demandes d'emploi de longue durée (DELD), c'est-à-dire celles d'un an et plus, ont progressé à un rythme un peu supérieur à la tendance générale. Leur nombre est en hausse de 6,3 %, à 30 292 en catégories ABC (+1 795). Plus de la moitié des inscrits est demandeur d'emploi depuis un an et plus (50,8 %, +1,1 point en un an). C'est le taux le plus élevé des régions françaises, y compris en Outre-Mer. Le nombre de demande de niveaux I à III est en hausse de 7,3 % pour s'éta-

blir à 7 102 (+486). Le nombre de demande de niveaux Vbis à VI augmente plus faiblement de 3,6 % pour s'établir à 19 119 (+667). Le niveau de formation des inscrits à Pôle emploi continue de progresser. La part des demandeurs les moins « qualifiés » continue de baisser pour s'établir à 32,1 % en 2010 et celle des niveaux au moins égal au baccalauréat s'accroît. Près de 30,0 % des demandeurs ont un niveau de formation au moins égal au baccalauréat. 11,9 % ont un niveau de formation plus élevé. Cela n'est que le re-

LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

flet du niveau de formation qui progresse dans l'ensemble de la population. Les demandeurs d'emploi ont pour la plus grande part un niveau de formation CAP-BEP (37,8 %). Ils sont 29,6 % à avoir atteint au moins un niveau Bac et 11,9 % à avoir un niveau supérieur en 2010. Ainsi, le diplôme, dans une certaine mesure, semble protéger les demandeurs du chômage.

Sans surprise, les demandeurs d'emploi les plus jeunes ont un niveau de formation plus élevé. 42,1 % des demandeurs de moins de 25 ans ont atteint au moins le niveau bac. 42,7 % ont un niveau de formation CAP BEP. L'effet de génération joue à plein, les populations les plus jeunes de Guadeloupe sont scolarisées plus longtemps que leurs aînés. Il est assez logique de retrouver un meilleur niveau de formation également parmi les moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi.

A l'inverse, les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus ne sont que 13,1 % à avoir atteint au moins le niveau bac. Ils ont en grande partie atteint au moins le niveau de formation CAP-BEP (40,3 %), mais la majorité d'entre eux ne dispose que d'un niveau BEPC ou inférieur.

Si avoir une bonne formation est un atout, cela ne compense pas entièrement les difficultés d'insertion qui touchent les plus jeunes. Ainsi, chez les moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi, qui représentent 13,2 % des de-

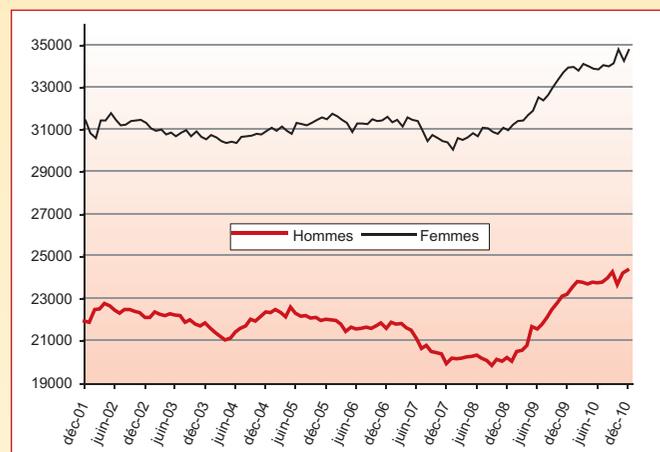
mandeurs, ceux ayant atteint un niveau de formation compris entre le baccalauréat et la licence sont nettement surreprésentés (ils représentent 20,6 % de tous les demandeurs à ces niveaux de formation). Ceux des jeunes ayant atteint un niveau de formation CAP-BEP semblent mieux s'insérer et ne représentent que 15,0 % des demandeurs inscrits à Pôle emploi pour ce niveau. Mais il est possible qu'une poursuite des études des plus jeunes titulaires de CAP-BEP influence ce ratio. Finalement, parmi les jeunes, les plus diplômés, de niveau 3^{ème} cycle ou diplôme d'ingénieur semblent être les plus protégés et sont les moins représentés à Pôle emploi, soit 8,2 % (la mobilité et la formation à l'étranger peuvent aussi impacter le ratio).

Pour les niveaux de formation les plus faibles (niveaux Vbis et VI), la poursuite des études et les dispositifs de soutien (politique de l'emploi) peuvent aussi expliquer la très nette sous représentation des plus jeunes. Les femmes et les plus jeunes sont surreprésentés sur les niveaux de formation les plus élevés, les seniors et les DELD sur les niveaux les plus faibles.

Le nombre de demandeurs d'emploi handicapés vaut 1 300 en catégories ABC en 2010, traduisant une augmentation de 3,9 % sur un an (+3,9 % en 2009 également). Cette hausse reste toutefois nettement inférieure à celles observées sur la période 2002-2006.

II – Les femmes à la recherche d'un emploi

La demande d'emploi de catégories ABC selon le sexe en données CVS



Source : DIECCTE, Pôle emploi

La situation des demandeurs d'emploi, quel que soit leur sexe, s'est détériorée en 2010, mais pas dans la même proportion. La hausse de la demande émanant des hommes est « inhabituellement » plus importante en 2010 comme en 2009 que celle des femmes (une évolution plus favorable aux hommes a été constatée entre 2005 et 2008).

Caractéristiques des demandeurs d'emploi ABC par sexe

	2000		2010					
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2010/2009	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Hommes	22 842	24 579	+5,2%	14,9%	18,7%	48,6%	9,5%	33,9%
Femmes	30 557	35 048	+3,2%	11,9%	16,5%	52,3%	13,6%	30,7%
Ensemble	53 399	59 627	+4,0%	13,2%	17,4%	50,8%	11,9%	32,1%

Source : DIECCTE, Pôle emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi femmes est encore en augmentation en 2010 mais le rythme d'augmentation a ralenti (+3,2 % en 2010 après +8,6 % en 2009 à fin décembre).

La progression est cependant un peu plus importante pour les hommes en 2010 tout comme en 2009 (+5,2 % après +15,1 %). La détérioration de la situation économique avait en effet visiblement touché les secteurs d'activité les plus masculins en 2009 compte tenu de la spécialisation sexuée des secteurs d'activité et des métiers en Guadeloupe. Il en est encore question en 2010, mais dans une bien moindre mesure. La reprise de l'emploi intérimaire observée en 2010 contribue à atténuer la dégradation pour les hommes mais n'est pas significativement assez forte pour inverser la tendance.

Quelque soit la tranche d'âge, le nombre d'inscrites à Pôle emploi est toujours nettement supérieur à celui de leurs homologues masculins malgré la forte poussée de la demande d'emploi masculine en 2009-2010. Un peu moins de six demandeurs d'emploi sur dix sont des femmes.

La population féminine inscrite à Pôle emploi est plus diplômée que la population générale en demande d'emploi. En effet, elle se caractérise en proportion par moins de bas niveaux de formation (niveaux Vbis et VI), 30,7 % contre 33,9 % pour les hommes et davantage de diplômées au-delà du bac-

calauréat : 13,6 % contre 9,5 % pour les hommes. Sur la dernière décennie, le niveau de formation des inscrites à Pôle emploi a fortement progressé. Les plus bas niveaux de formation voient leur part se réduire, les niveaux supérieurs au baccalauréat voient au contraire leur part progresser. La formation progresse dans l'ensemble de la population mais les femmes sont plus lourdement touchées malgré leur meilleur niveau de formation. Par ailleurs le rôle protecteur des diplômes vis-à-vis du chômage est indéniable mais il tend à s'amoinrir avec l'amélioration générale du niveau de formation initiale de la population : le nombre de demandeurs d'emplois diplômés progresse aussi.

Les femmes à la recherche d'un emploi sont moins présentes relativement avant 25 ans (poursuite des études, vie familiale...) et après 50 ans. Elles sont donc moins surreprésentées à ces âges à Pôle emploi. Cependant, en dépit de cette spécificité d'âge a priori plus favorable, les femmes subissent plus fréquemment le chômage et en particulier celui de longue durée. Leur forte concentration sur quelques grandes familles de métiers (commerce, services) est vraisemblablement pénalisante. Elles sont à l'inverse très peu représentées dans l'agriculture, l'industrie et le BTP et ont de fait probablement moins d'opportunités. Les femmes sont surreprésentées parmi les demandeurs de longue durée (60,6 % chez les un an et plus), ainsi que parmi

LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

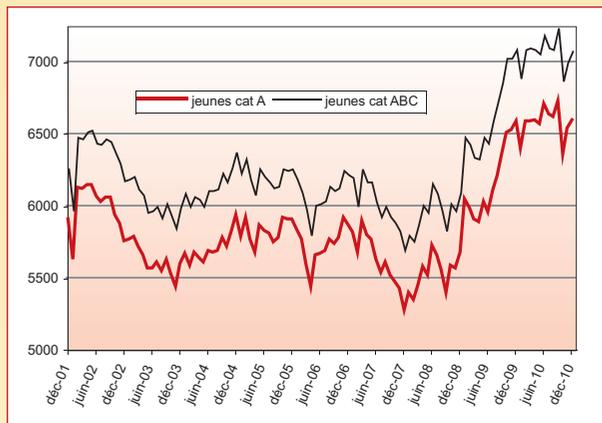
les « très longue durée » (63,1 % chez les deux ans et plus).

En termes de chômage au sens du Bureau International du Travail⁽¹⁾ (BIT), l'écart entre les sexes se réduit entre 2009 et 2010. En 2010, le taux de chômage des femmes est de 26,0 % (Il tournait autour de 30,0 % au début de

la décennie) et celui des hommes de 21,5 % (4,5 points d'écart entre hommes et femmes). En 2009, le taux des femmes était de 26,4 % et celui des hommes de 20,5 % (5,9 points d'écart).

III – Les jeunes demandeurs d'emploi

La demande d'emploi des jeunes de moins de 25 ans en données CVS



Source : DIECCTE, Pôle emploi

La situation des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans se stabilise en 2010 (+0,1 %) après une année 2009 qui avait été très difficile avec 16,5 % de hausse de la demande d'emploi jeune. Depuis septembre 2008, on avait en effet assisté à une augmentation forte et régulière de la demande d'emploi jeune. Sur la période 2003-2008 antérieure, la demande d'emploi des moins de 25 ans avait peu évolué et oscillait entre 5 700 et 6 400 demandes d'emploi (en catégories ABC CVS). Fin 2010, on compte 7 843 demandes de moins de 25 ans en catégories ABC (données brutes). La part des femmes a baissé d'un point en un an, celle des jeunes en demande d'emploi d'un an ou plus de 0,6 point.

Caractéristiques des jeunes demandeurs d'emploi de catégories ABC

	2000		2010				
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2010/2009	Part des femmes	Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
moins de 20 ans	1080	1310	+1,7%	45,6%	10,8%	0,4%	22,3%
20 à 24 ans	6622	6533	-0,2%	54,9%	29,0%	14,5%	10,5%
25 à 29 ans	10890	7896	+2,9%	57,3%	41,5%	21,9%	12,6%
Moins de 25 ans	7702	7843	+0,1%	53,3%	26,0%	12,2%	12,4%
Moins de 30 ans	18592	15739	+1,5%	55,3%	33,8%	17,0%	12,5%

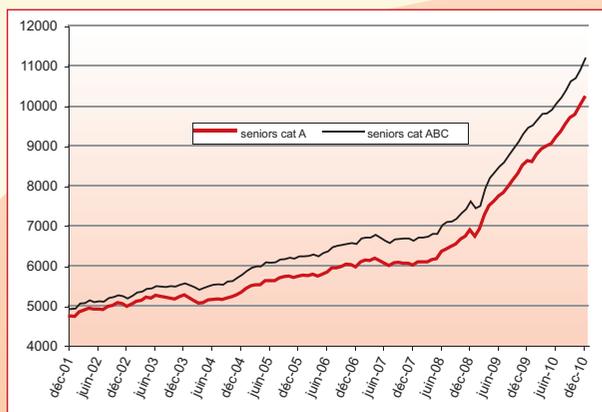
Source : DIECCTE, Pôle emploi

Le nombre d'inscrits à Pôle emploi de moins de 20 ans augmente de 1,7% (16,6 % en 2009). Ces demandeurs d'emploi les plus jeunes sont plutôt des hommes, présentant un faible niveau de formation. En effet, 22,3 % sont sans diplôme (niveaux Vbis et VI) et quelques uns seulement présentent un diplôme de niveau supérieur à la licence, en lien avec leur jeune âge. Le nombre de demandeurs d'emploi âgés de 20 à 24 ans diminue très légèrement (-0,2 %) après la forte progression de 2009 (+16,5 %). Ce public, un peu plus âgé que le précédent, présente des caractéristiques relativement différentes. En effet, ce sont majoritairement des femmes (54,9 %) avec un niveau de formation sensiblement supérieur. Seulement 10,5 % ont un niveau de formation faible (niveaux Vbis et VI). Près d'un jeune sur deux (48,0 %) de 20 à 25 ans a un niveau bac ou un niveau supérieur.

La hausse des demandeurs d'emploi âgés de 25 à 30 ans est la plus forte parmi « le public jeune » en 2010 (+2,9 %). Cette population, majoritairement féminine et relativement bien formée, se distingue des deux catégories de jeunes précédentes par une plus grande importance du nombre de demandeurs d'un an ou plus. En effet, deux jeunes, de 25 à 29 ans, sur cinq, qui souhaitent occuper un emploi, sont à sa recherche depuis au moins un an fin 2010. Pour les jeunes de moins de 30 ans, le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) demeure très élevé et se distingue particulièrement du taux global (23,8 % en juin 2010 pour l'ensemble de la population contre 22,3 % en juin 2009). En effet, en juin 2010, il atteint 44,2 %, en baisse sur un an (46,7 %) mais bien au dessus du niveau de 2008 (39,5 %).

IV – Les seniors demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus inscrits à Pôle emploi (Données CVS)



Source : DIECCTE, Pôle emploi

Les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (seniors) sont en nette augmentation en 2010 (+18,4 % en catégories ABC à fin décembre après +24,6 % en 2009). Le marché du travail de cette catégorie s'est constamment dégradé depuis 2001 et le nombre d'inscrits n'a pas cessé de croître à partir de cette date. Mais entre 2001 et 2007, la dégradation était restée « contenue ». Depuis 2008, le nombre de seniors inscrits à Pôle emploi a beaucoup augmenté, à un rythme extrêmement rapide. Les seniors sont la seule catégorie de demandeurs à connaître une croissance régulière à deux chiffres depuis 2008.

La hausse de la demande d'emploi senior est relativement proche pour les femmes comme pour les hommes en 2010. Les femmes seniors, plus nombreuses (55,8 %), sont aussi plus souvent que les hommes inscrites en demande d'emploi de longue durée (68,3 % des femmes de 50 ans ou plus sont inscrites depuis au moins un an à Pôle emploi, 61,6 % des hommes de 50 ans et plus sont dans ce cas).

1) Cette mesure du chômage est réalisée annuellement par l'Insee sur la base de l'enquête emploi. Selon le BIT, est chômeur toute personne qui n'a pas travaillé au cours d'une semaine de référence, qui est disponible dans les 15 jours pour occuper un emploi et qui en recherche un activement.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

Caractéristiques des demandeurs de 50 ans et plus à Pôle emploi (catégories ABC)

	2000		2010			
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2010/2009	Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Hommes	2 109	4 584	+19,0%	61,6%	5,6%	59,8%
Femmes	2 258	5 797	+17,9%	68,3%	4,9%	59,2%
Ensemble	4 367	10 381	+18,4%	65,4%	5,2%	59,4%

Source : DIECCTE, Pôle emploi

En 2010, le taux de chômage des seniors au sens du BIT atteint 13,9 % en forte hausse (11,9 % en 2009). La difficulté des seniors ne réside pas tant dans un niveau de chômage excessif (en comparaison d'autres « catégories » de population, les jeunes, les femmes...) mais plutôt dans la difficulté

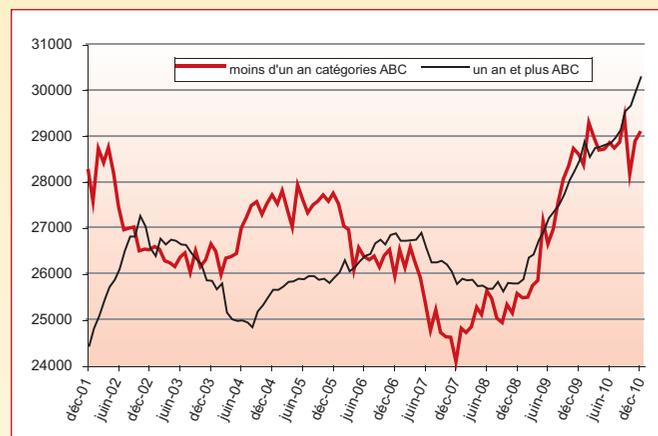
à se maintenir sur le marché de l'emploi (avec l'âge) ou à retrouver un emploi après une perte d'emploi passé un certain âge. Deux tiers des inscrits à pôle emploi de 50 ans et plus le sont d'ailleurs depuis un an ou plus.

V – Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)²

En 2010, plus de la moitié des inscrits est demandeur d'emploi de longue durée contre 37,0 % dans l'hexagone. La légère hausse du taux d'inscrits en longue durée en 2010 (50,8 % en 2010 contre 49,7 % en 2009 en catégories ABC) s'accompagne d'une augmentation de la demande d'emploi de

longue durée en niveau (+ 1 795). La DELD augmente de 6,3 % en 2010 (après +10,5 % en 2009), pour s'établir à 30 292 demandes dans un contexte d'augmentation des entrées à Pôle emploi.

Les demandeurs d'emploi ABC de longue durée (un an et plus) en données CVS



Source : DIECCTE, Pôle emploi

En Guadeloupe, la demande d'emploi de longue durée demeure endémique. Au cours des années 2000, le taux de DELD a oscillé autour de 50,0 %, descendant en dessous « les bonnes années ».

Caractéristiques des demandeurs d'emploi ABC de longue durée

	2000		2010					
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2010/2009	Part des femmes	part des - 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
DELD 1 à 2 ans	9 187	12 066	+6,3%	56,7%	11,1%	17,1%	12,2%	30,8%
DELD 2 à 3 ans	5 525	6 070	+7,5%	61,4%	7,1%	20,0%	10,5%	32,8%
DELD 3 ans et +	10 253	12 156	+5,7%	64,0%	2,2%	28,8%	6,2%	42,2%
Ensemble	24 965	30 292	+6,3%	60,6%	6,7%	22,4%	9,5%	35,8%

Source : DIECCTE, Pôle emploi

Si les chômeurs de longue durée sont plus nombreux fin 2010 que fin 2009, la progression ne les concerne pas tous de la même façon. La hausse la plus forte concerne la catégorie de demandeurs d'emploi de longue durée de deux ans à moins de trois ans d'inscription (+7,5 %). En 2009, la plus forte progression concernait les « un à deux ans d'ancienneté » (+14,3 %). Dans une moindre mesure, la catégorie de demandeurs de un à deux ans d'inscription ne croît « que » de 6,3 % (contre +14,3 % un an plus tôt). Le nombre de demandeurs d'emploi de plus de trois ans d'inscription

n'augmente « que » de 5,7 %. Cette « catégorie » avait vu ses effectifs en hausse de 9,0 % en 2009.

Les facteurs « aggravants » du chômage de longue durée sont le faible niveau de formation, le sexe et l'âge. En effet, les 50 ans et plus sont surreprésentés parmi les demandeurs d'emploi de longue durée. Il en est de même pour les femmes et pour les demandeurs de niveaux de formation Vbis et VI.

2) Il s'agit de personnes inscrites à pôle emploi pendant au moins 12 mois sans interruption

LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

VI – Les demandeurs d'emploi «travailleurs handicapés»

La demande d'emploi TH Catégories ABC (données CVS)



Source : DIECCTE, Pôle emploi

Il y a à peu près autant de femmes que d'hommes handicapés inscrits à Pôle emploi. La part des jeunes est faible (3,5 %), celle des 50 ans et plus est importante et atteint 26,8 % en légère hausse. Les demandeurs d'emploi handicapé cumulent les difficultés :

Une forte proportion des demandeurs ont un niveau de formation faible.

En Guadeloupe, la demande d'emploi « Handicapé » représente 1 300 demandes en 2010 en données brutes, en progression de 3,9 % par rapport à 2009 (référence catégories ABC). Les demandes handicapées représentent 2,0 % de l'ensemble de la demande (part deux fois inférieure à la moyenne nationale). Compte tenu d'un marché du travail guadeloupéen structurellement difficile, les personnes en situation de handicap à la recherche d'un emploi ont une propension plus forte à ne pas s'inscrire à Pôle emploi. Par ailleurs, l'absence de structure en faveur des handicapés rend plus difficile les possibilités d'insertion en faveur de l'emploi. La croissance de la demande d'emploi « travailleur handicapé (TH) depuis 2001 ne reflète pas forcément une détérioration prononcée du marché du travail pour ce public. Mais souligne peut-être une volonté plus forte de s'inscrire grâce aux structures dédiées qui encouragent les sans emploi à effectuer des démarches d'inscription à Pôle emploi.

40,8 % des demandeurs ont un niveau équivalent à celui de fin de collège (4^{ième}, 3^{ième}) mais seulement 6,4 % ont un niveau au moins égal à bac+2. Le chômage de longue durée touche fortement les demandeurs handicapés (62,2 %), ce qui rend leur employabilité encore plus difficile.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi handicapés (catégories ABC)

	2000		2010					
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2010/2009	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Hommes	323	658	+2,7%	2,9%	26,0%	62,9%	5,0%	40,4%
Femmes	387	642	+5,2%	4,2%	27,7%	61,4%	7,8%	41,3%
Ensemble	710	1 300	+3,9%	3,5%	26,8%	62,2%	6,4%	40,8%

Source : DIECCTE, Pôle emploi

VII - Les demandeurs d'emploi selon le niveau de formation

Les demandeurs d'emploi ont pour la plus grande part un niveau de formation CAP-BEP (37,8 %). Ils sont 29,6 % à avoir atteint au moins un niveau Bac et 11,9 % à avoir un niveau supérieur en 2010. Ainsi, le diplôme, dans une certaine mesure, semble protéger les demandeurs du chômage. Sans surprise, les demandeurs d'emploi les plus jeunes ont un niveau de formation plus élevé. 42,1 % des demandeurs de moins de 25 ans ont atteint au moins le niveau bac. 42,7 % ont un niveau de formation CAP-BEP. L'effet de génération joue à plein, les populations les plus jeunes de Guadeloupe sont scolarisées plus longtemps que leurs aînés. Il est assez logique de retrouver un meilleur niveau de formation également parmi les moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi. A l'inverse, les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus ne sont que 13,1 % à avoir atteint au moins le niveau bac. Ils ont en grande partie atteint au moins le niveau de formation CAP-BEP (40,3 %), mais la majorité d'entre eux ne dispose que d'un niveau BEPC ou inférieur.

Si avoir une bonne formation est un atout, cela ne compense pas entièrement les difficultés d'insertion qui touchent les plus jeunes. Ainsi, chez les moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi, qui représentent 13,2 % des demandeurs, ceux ayant atteint un niveau de formation compris entre le baccalauréat et la licence sont nettement surreprésentés (ils représentent 20,6% de tous les demandeurs à ces niveaux de formation). Ceux des jeunes

ayant atteint un niveau de formation CAP-BEP semblent mieux s'insérer et ne représentent que 15,0 % des demandeurs inscrits à Pôle emploi pour ce niveau. Mais il est possible qu'une poursuite des études des plus jeunes titulaires de CAP-BEP influence ce ratio. Finalement, parmi les jeunes, les plus diplômés, de niveau 3^{ième} cycle ou diplôme d'ingénieur semblent être les plus protégés et sont les moins représentés à Pôle emploi, soit 8,2 % (la mobilité et la formation à l'extérieur peuvent aussi impacter le ratio).

Pour les niveaux de formation les plus faibles (niveaux Vbis et VI), la poursuite des études et les dispositifs de soutien (politique de l'emploi) peuvent aussi expliquer la très nette sous représentation des plus jeunes. Les femmes et les plus jeunes sont surreprésentés sur les niveaux de formation les plus élevés, les seniors et les DELD sur les niveaux les plus faibles.

Le taux de chômage au sens du BIT demeure étroitement lié au niveau de formation. À 35,0 % en juin 2010, le taux de chômage des actifs sans diplôme est trois fois plus élevé que celui des BAC+2 (10,8 %). Pour les moins de 30 ans sans diplôme, ce chiffre s'élève à 51,4 % (44,2 % pour l'ensemble des moins de 30 ans). Le diplôme reste un rempart pour se protéger du chômage.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

Caractéristiques de la demande d'emploi ABC selon le niveau de formation

	2000		2010					
	au 31/12	Structure	au 31/12	Structure	Part des femmes	Part des jeunes de moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 ans et +
Niveaux I et II (Bac +4 et plus)	1 205	2,3%	2 636	4,4%	66,4%	8,2%	9,6%	39,2%
Niveau III (Bac +2)	2 636	4,9%	4 466	7,5%	67,5%	16,6%	6,5%	41,1%
Niveau IV (Bac)	7 230	13,5%	10 528	17,7%	65,9%	22,3%	7,7%	44,8%
Niveau V (BEP-CAP)	20 025	37,5%	22 523	37,8%	55,0%	14,9%	12,5%	52,4%
Vbis (CEP SES BEPC)	6 796	12,7%	6 925	11,6%	60,1%	9,7%	23,9%	56,9%
Niveau VI (1er cycle 2ème degré)	14 889	27,9%	12 194	20,5%	54,3%	2,5%	37,0%	56,5%
Non ventilés	618	1,2%	355	0,6%	51,0%	60,0%	8,5%	17,5%
ENSEMBLE	53 399	100,0%	59 627	100,0%	58,8%	13,2%	17,4%	50,8%

Source : DIECCTE, Pôle emploi

VIII – Les demandeurs d'emploi selon la catégorie socioprofessionnelle

En 2010, les demandeurs d'emploi se concentrent encore et surtout dans la catégorie des employés, qu'ils soient qualifiés ou non. Presqu'un demandeur d'emploi sur deux est inscrit comme employé qualifié (49,5 %). Et, plus de un sur cinq est inscrit comme employé non qualifié (27,8 %). Ainsi, plus des trois quarts des demandeurs d'emploi relèvent de la catégorie des employés (77,3 %). En revanche, très peu de demandeurs d'emploi sont inscrits comme cadres. Seulement 2,1 % des inscrits sont répertoriés dans la catégorie cadres.

Les femmes sont surreprésentées parmi les demandeurs en catégorie d'employé. En effet, 70,1 % des demandeurs d'emplois inscrits comme employés qualifiés ou non qualifiés sont des femmes. On ne rencontre par contre que peu de femmes en recherche d'emploi chez les ouvriers qualifiés ou spécialisés et les manœuvres.

Les demandeurs d'emploi seniors sont engagés dans une recherche emploi plus large, s'inscrivant comme demandeur tout aussi bien en tant qu'ou-

vrier, employé, TAM ou cadre (la répartition est relativement homogène).

Parmi les 1 281 cadres inscrits à Pôle emploi (soit 2,1 % des demandeurs), deux sur cinq le sont depuis au moins un an (44,9 %). Ainsi, cette catégorie socioprofessionnelle est moins confrontée au chômage de longue durée. Les agents de maîtrise et techniciens enregistrent également une proportion de durée d'inscription supérieure ou égale à un an plus faible (41,0 %). Toutes catégories socioprofessionnelles confondues, plus d'un demandeur d'emploi sur deux (50,8 %) est inscrit depuis un an et plus à Pôle emploi.

Les demandeurs à niveau de formation élevé (niveaux de formation I à III) se positionnent relativement fortement sur des postes qualifiés de cadre ou d'agents de maîtrise. Mais compte tenu du poids des services dans l'économie, ils sont positionnés en nombre d'abord sur des postes d'employé qualifié. Les moins qualifiés (niveaux Vbis et VI) se positionnent en nombre sur des postes d'employé. En proportion, ils se positionnent aussi fortement sur des postes d'ouvrier ou de manœuvre.

Caractéristiques de la demande d'emploi ABC selon la catégorie socioprofessionnelle

	2000		2010							
	au 31/12	Structure	au 31/12	Structure	Part des femmes	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 ans et +	part des niveaux de formation I à III	part des niveaux de formation Vbis et VI
Manœuvres	3 055	5,7%	2 215	3,7%	14,0%	15,5%	19,4%	51,9%	0,8%	64,4%
Ouvriers spécialisés	3 604	6,7%	2 981	5,0%	15,4%	11,2%	21,3%	51,0%	1,4%	51,1%
Ouvriers qualifiés	4 983	9,3%	4 512	7,6%	3,9%	6,0%	27,8%	51,8%	1,4%	39,8%
Employés non qualifiés	12 119	22,7%	16 558	27,8%	71,6%	19,1%	13,3%	49,8%	5,0%	43,3%
Employés qualifiés	25 978	48,6%	29 508	49,5%	69,3%	10,3%	17,5%	52,7%	13,8%	23,8%
Agents Maîtrises Techniciens	1 193	2,2%	1 854	3,1%	44,2%	10,4%	16,0%	41,0%	59,2%	3,2%
Cadres	1 030	1,9%	1 281	2,1%	46,0%	2,7%	26,5%	44,9%	74,7%	3,0%
Non ventilés	1 437	2,7%	718	1,2%	54,9%	66,6%	6,7%	20,8%	5,4%	12,7%
ENSEMBLE	53 399	100,0%	59 627	100,0%	58,8%	13,2%	17,4%	50,8%	11,9%	32,1%

Source : DIECCTE, Pôle emploi

IX – Les demandeurs d'emploi par commune

La hausse de la demande d'emploi de catégories ABC en 2010 concerne 24 des 32 communes de Guadeloupe, ainsi que les Îles du Nord. Les variations d'une commune à une autre peuvent être d'amplitudes très diverses. La demande d'emploi diminue de 7,7 % aux Saintes, Saint-Claude enregistre à l'inverse une hausse de 8,6 %. Dans les Îles du Nord, la demande d'emploi augmente de 16,8 % sur un an à Saint-Barthélemy et de 6,5 % à Saint-Martin). Sans les Îles du Nord qui connaissent une situation plus difficile qu'en Guadeloupe en 2010 (+7,0% en moyenne), l'augmentation dans l'archipel guadeloupéen stricto sensu n'est « que » de 3,7 %

Au niveau des territoires, ce sont les communes de l'arrondissement de Basse-Terre qui résistent le mieux en 2010 à la montée de la demande d'emploi. La demande d'emploi croît en Basse-Terre de 3,4% et on compte 23 841 demandeurs en catégories ABC (non ventilés exclus). Bouillante, Deshaies,

Goyave, Terre-de-Haut, Terre-de-Bas et Vieux-Fort enregistrent une diminution de la demande d'emploi. A l'opposé, Saint-Claude (+8,6%), Vieux-Habitants (+7,7%) et Capesterre-Belle-Eau (+6,6%) enregistrent des hausses très fortes.

Dans l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, qui regroupe la Grande-Terre et Marie-Galante, l'augmentation de la demande d'emploi atteint 4,6 %, pour 29 294 demandeurs en catégories ABC. A Marie-Galante seule, la hausse de la demande atteint + 2,8 %, Grand-Bourg, qui regroupe plus de la moitié des demandeurs de l'île, contribue en quasi-totalité à la hausse (+5,6%), Saint-Louis et Capesterre-de-Marie-Galante étant stables regroupés. Petit-Canal (+7,7%), Le Gosier (+7,0%) et Les Abymes (+5,8%) enregistrent de fortes hausses de la demande d'emploi. Saint-François et Capesterre-de-Marie-Galante enregistrent une décre de la demande d'emploi.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

La situation des 50 ans et plus (seniors) est particulièrement préoccupante. Ces derniers enregistrent une augmentation de la demande d'emploi à deux chiffres dans presque toutes les communes de l'archipel, ainsi qu'à Saint-Martin. Trois communes de l'Archipel enregistrent une hausse plus « modérée » (moins de 10,0% en un an). A Terre-de-Bas et à Saint-Barthélemy, Les jeunes de moins de 25 ans connaissent en 2010 une quasi-stabilité de la demande d'emploi. On ne retrouve cependant pas cette « stabilité » au ni-

veau des communes où les fluctuations à la hausse ou à la baisse sont généralement fortes. Il y a peut-être encore pour les plus jeunes des ajustements encore nombreux sur le marché du travail en 2010 au niveau des territoires.

La demande d'emploi de longue durée a progressé dans toutes les communes, sauf à Grand-Bourg, Saint-Louis et Trois-Rivières.

La demande d'emploi de catégories ABC par commune en décembre 2010

	Total		Femmes		Moins de 25 ans		Plus de 50 ans		DELD		Niveaux I à III		Niveaux Vbis et VI	
	2010	evo 10/09	2010	evo 10/09	2010	evo 10/09	2010	evo 10/09	2010	evo 10/09	2010	evo 10/09	2010	evo 10/09
ABYMES(LES)	8813	+5,8%	5325	+5,1%	1246	+9,5%	1347	+19,6%	4546	+4,2%	1046	+11,6%	2804	+5,5%
ANSE-BERTRAND	689	+2,5%	376	+3,9%	101	-9,8%	130	+20,4%	386	+10,6%	66	+3,1%	223	+3,2%
BAIE-MAHAULT	3147	+4,9%	1951	+4,7%	406	-2,9%	479	+22,2%	1505	+4,4%	587	+5,0%	753	+3,4%
BAILLIF	822	+1,0%	488	-0,4%	109	+4,8%	152	+14,3%	467	+6,6%	77	+4,1%	278	+4,1%
BASSE-TERRE	1781	+1,3%	1035	+0,5%	230	-14,5%	354	+18,0%	983	+7,4%	156	-1,3%	633	+6,0%
BOUILLANTE	1076	-1,8%	616	-2,7%	147	-17,9%	199	+31,8%	536	+6,8%	78	-8,2%	334	+8,8%
CAPESTERRE-BELLE-EAU	2857	+6,6%	1609	+3,6%	404	+7,2%	554	+22,3%	1513	+5,3%	228	+11,2%	1048	+5,0%
CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE	331	-0,6%	185	-6,1%	47	+0,0%	62	+21,6%	149	+16,4%	14	-26,3%	125	+0,8%
GOURBEYRE	1083	+3,7%	626	-2,0%	142	-2,7%	208	+22,4%	581	+2,7%	105	-0,9%	335	+4,0%
DESIRADE (LA)	219	+4,3%	118	+4,4%	33	+0,0%	31	+6,9%	134	+45,7%	12	+71,4%	106	+6,0%
DESHAIES	574	-2,4%	317	-7,3%	61	-7,6%	108	+21,3%	315	+7,9%	46	+4,5%	181	-4,2%
GRAND-BOURG	660	+5,6%	390	+6,0%	82	+7,9%	115	+19,8%	282	-1,1%	50	+42,9%	242	+8,5%
GOSIER (LE)	3760	+7,0%	2170	+4,4%	463	+5,7%	661	+13,0%	1821	+6,9%	628	+10,0%	1078	+2,0%
GOYAVE	978	-0,2%	632	+0,6%	102	-17,1%	155	+15,7%	512	+8,7%	130	-2,3%	285	+3,3%
LAMENTIN	2029	+2,4%	1195	+1,9%	271	-3,9%	358	+14,7%	1044	+4,9%	262	+14,4%	588	+0,9%
MORNE-A-L'EAU	2602	+4,2%	1536	+6,1%	356	-3,8%	427	+18,0%	1408	+2,5%	317	+13,2%	825	+3,0%
MOULE (LE)	3173	+5,8%	1776	+5,3%	433	+8,8%	526	+22,3%	1701	+3,8%	330	+10,4%	1016	+5,1%
PETIT-BOURG	2363	+4,4%	1429	+5,5%	293	+9,3%	387	+19,1%	1186	+5,1%	403	+5,8%	594	+1,5%
PETIT-CANAL	1186	+7,7%	655	+7,7%	175	+6,7%	197	+23,1%	665	+12,3%	109	+7,9%	404	+10,4%
POINTE-A-PITRE	2624	+4,0%	1565	+5,0%	365	+14,8%	432	+11,1%	1365	+3,7%	367	+1,7%	753	+1,1%
POINTE-NOIRE	1007	+0,3%	558	+0,0%	141	-10,8%	168	+22,6%	524	+2,5%	77	+5,5%	330	+0,0%
PORT-LOUIS	873	+3,8%	524	+4,2%	114	-2,6%	143	+16,3%	493	+7,2%	70	+12,9%	276	+2,2%
SAINT-CLAUDE	1108	+8,6%	639	+9,2%	143	+2,1%	202	+34,7%	575	+3,4%	161	+16,7%	315	+10,5%
SAINT-FRANCOIS	2241	-2,6%	1279	-1,7%	273	-7,5%	397	+8,2%	1232	+11,7%	301	+3,8%	720	-7,6%
SAINT-LOUIS	275	+0,7%	144	-0,7%	35	-5,4%	50	+13,6%	128	+0,0%	18	+28,6%	107	-5,3%
SAINTE-ANNE	3210	+4,3%	1848	+2,7%	403	-4,3%	608	+18,3%	1653	+6,4%	396	+8,5%	1073	+1,7%
SAINTE-ROSE	3097	+4,2%	1863	+2,9%	408	+7,4%	505	+22,3%	1590	+10,0%	311	+3,7%	1015	+4,3%
TERRE-DE-BAS	81	-8,0%	43	-6,5%	14	+27,3%	15	-11,8%	49	+6,5%	4	+0,0%	39	-9,3%
TERRE-DE-HAUT	146	-7,6%	78	-1,3%	15	-37,5%	34	+9,7%	82	+6,5%	22	+0,0%	52	-10,3%
TROIS-RIVIERES	1131	+4,6%	635	+0,0%	127	-6,6%	225	+21,0%	612	-0,6%	123	+15,0%	330	+9,3%
VIEUX-FORT	204	-6,0%	108	-11,5%	28	-6,7%	39	+39,3%	124	+8,8%	17	-37,0%	58	+5,5%
VIEUX-HABITANTS	1180	+7,7%	659	+3,6%	133	-7,0%	230	+29,2%	628	+6,8%	84	+16,7%	410	+8,8%
SAINT-MARTIN	3949	+6,5%	2458	+4,8%	493	-8,2%	831	+16,5%	1383	+25,0%	416	+6,4%	1734	+8,2%
SAINT-BARTHELEMY	229	+16,8%	160	+31,1%	23	+130,0%	36	-5,3%	70	+16,7%	67	+28,8%	35	+2,9%
Non ventilés	129	-54,7%	58	-59,7%	27	-60,9%	16	-52,9%	50	-53,3%	24	-52,9%	20	-69,7%
ENSEMBLE	59627	+4,0%	35048	+3,2%	7843	+0,1%	10381	+18,4%	30292	+6,3%	7102	+7,3%	19119	+3,6%

Source : DIECCTE, Pôle emploi

X – Les demandeurs d'emploi dans les Îles-du-Nord

On compte 3 949 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC fin 2010 à Saint-Martin. C'est 6,5 % de plus que fin 2010. Les femmes représentent une part importante de la demande d'emploi à Saint-Martin. Près de deux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sur trois sont des femmes, même si cette proportion baisse un peu. En 2010 comme en 2009, ce sont les hommes qui ont en effet le plus contribué à la hausse

de la demande d'emploi. La demande d'emploi de longue durée est moins fréquente à Saint-Martin qu'en Guadeloupe et concerne une demande sur trois (30,5 % fin 2010). Les faibles niveaux de formation (niveaux Vbis et VI) sont par contre plus fortement représentés qu'en Guadeloupe (une dizaine de points de plus). Toutes catégories confondues (ABCDE), la demande progresse de 8,4 % sur un an et s'élève à 4 273 fin 2010.

Part des principales catégories de demande d'emploi ABC à Saint-Martin

Au 31/12	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
DEFM ABC	1658	1986	2478	2481	3027	3011	3132	2891	3109	3 707	3 949
Part des femmes / DEFM ABC	57,8%	58,3%	58,4%	67,7%	61,2%	63,2%	64,1%	65,7%	65,2%	63,2%	62,2%
Part des - 25 ans / DEFM ABC	10,6%	9,9%	11,4%	13,7%	12,1%	11,5%	11,7%	13,0%	12,3%	14,5%	12,5%
Part des 50 ans et+ / DEFM ABC	9,7%	10,8%	11,3%	14,6%	13,3%	14,6%	14,6%	15,1%	17,5%	19,2%	21,0%
Part des DELD / DEFM ABC	27,8%	18,8%	27,0%	35,1%	30,5%	30,9%	30,7%	32,5%	30,1%	29,8%	35,0%
Part des niveaux I à III / DEFM ABC	12,9%	13,4%	10,8%	14,4%	11,1%	10,1%	11,4%	12,0%	10,6%	10,5%	10,5%
Part des niveaux Vbis & VI / DEFM ABC	40,5%	42,6%	47,3%	51,5%	46,4%	47,7%	46,0%	43,6%	44,6%	43,2%	43,9%

Source : DIECCTE, Pôle emploi

On compte 229 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC fin 2010 à Saint-Barthélemy. C'est 16,8 % de plus que fin 2009. Les femmes représentent une part très importante de la demande d'emploi à Saint-Barthélemy. Près de sept demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sur dix sont des femmes. En 2010, ce sont les femmes qui ont le plus contribué à la hausse de la demande d'emploi. La demande d'emploi de longue durée est moins fréquente à Saint-Barthélemy qu'en Guadeloupe et concerne moins d'une demande sur

trois (30,6 % fin 2010). Les demandes de faibles niveaux de formation (niveaux Vbis et VI) sont très faiblement représentées en comparaison de la Guadeloupe ou de Saint-Martin (15,3 %). Les demandes émanant des plus forts niveaux de formation (niveaux I à III) sont très présentes (29,3 %). Elles se sont fortement accentuées sur un an (+28,8 %) même si les effectifs restent faibles eu égard du poids de Saint-Barthélemy. Toutes catégories confondues (ABCDE), la demande « gonfle » de 11,9 % sur un an à 244.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

Part des principales catégories de demande d'emploi ABC à Saint-Barthélemy

Au 31/12	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
DEFM ABC	194	204	221	276	211	178	170	147	137	196	229
Part des femmes / DEFM ABC	68,0%	67,2%	61,5%	63,8%	64,9%	65,7%	62,4%	69,4%	69,3%	62,2%	69,9%
Part des - 25 ans / DEFM ABC	4,6%	4,4%	4,1%	9,8%	6,2%	3,9%	4,7%	4,8%	5,8%	5,1%	10,0%
Part des 50 ans et+ / DEFM ABC	11,3%	11,8%	11,8%	10,9%	12,3%	12,9%	14,1%	12,2%	19,7%	19,4%	15,7%
Part des DELD / DEFM ABC	35,1%	32,4%	34,8%	22,8%	30,8%	28,7%	26,5%	31,3%	35,8%	30,6%	30,6%
Part des niveaux I à III / DEFM ABC	19,1%	16,2%	17,2%	19,9%	27,0%	23,6%	21,2%	23,8%	24,1%	26,5%	29,3%
Part des niveaux Vbis & VI / DEFM ABC	22,2%	16,2%	14,5%	18,8%	23,7%	20,2%	20,0%	17,7%	19,0%	17,3%	15,3%

Source : DIECCTE, Pôle emploi

XI – Les catégories de demandeurs d'emploi (catégories ABCDE)

Le fort accroissement des catégories BCDE ces dernières années a modifié la répartition des catégories de demandeurs. On compte 10 908 demandeurs inscrits dans ces catégories fin 2010. Ainsi, la part de la catégorie A qui représentait 91,8 % des demandes d'emploi en 2000 a perdu 8 points et affiche désormais une proportion de 83,1 % de l'ensemble des demandes.

En revanche, les demandeurs inscrits ayant occupé une activité réduite de moins de 78 heures (catégorie B) ou de plus de 78 heures (catégorie C) ont augmenté sensiblement et de façon continue depuis 2000, de +127,7 % pour l'une et de 74,4 % pour l'autre.

Les catégories B et C représentent 9,4 % de l'ensemble des demandes d'emploi fin 2010 contre 5,8 % en 2000. La catégorie D qui concerne les demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi a plus que doublé son effectif. La catégorie E, qui concerne les demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, enregistre quant à elle un accroissement de 551,9 % entre 2000 et 2010. Au sein de celle-ci se trouvent principalement les bénéficiaires d'emplois aidés. Cette augmentation relève principalement d'une gestion administrative dif-

férente des demandeurs emplois inscrits à Pôle emploi occupant un emploi aidé. Au début des années 2000, beaucoup d'entre eux étaient encore inscrits en catégorie A, B ou C alors qu'ils figurent désormais en catégorie E.

Les femmes sont surreprésentées en catégories B, C, E. Les demandeurs jeunes sont surreprésentés en catégorie D. Cette catégorie regroupe des demandeurs qui peuvent être en stage ou en formation par ailleurs. Les seniors sont surreprésentés en catégorie B. Les demandeurs de longue durée sont surreprésentés en catégorie B et C. Les demandeurs de niveau de formation élevé (niveaux I à III) sont très nettement surreprésentés en catégories B, C, D, E. Ces catégories regroupent les demandeurs d'emploi disposant déjà d'une activité occasionnelle ou réduite de plus ou moins 78 heures (B et C) ou non tenus de faire des actes positifs de recherche (en stage, en formation, en maladie) ou en emploi aidé. Cela montre une précarité accrue des plus diplômés, souvent jeunes et leurs difficultés d'insertion. On observe par contre une sous-représentation des bas niveaux de formation (niveaux Vbis et VI) dans ces catégories.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi selon la catégorie (Données brutes)

	2000		2010								
	au 31/12	structure	au 31/12	structure	Evolution 2010/2009	Part des femmes	Part des jeunes	Part des 50 ans et +	Part des DELD	Part des niveaux I-III	Parts des niveaux VbVI
Catégorie A	50 245	91,8%	53 550	83,1%	+4,1%	57,8%	13,5%	17,6%	50,2%	10,8%	33,2%
Catégorie B	1 080	2,0%	2 459	3,8%	+0,8%	73,1%	10,6%	20,1%	52,8%	19,8%	27,6%
Catégorie C	2 074	3,8%	3 618	5,6%	+5,8%	62,9%	9,8%	12,4%	58,7%	22,6%	18,0%
Catégories A,B,C	53 399	97,5%	59 627	92,5%	+4,0%	58,8%	13,2%	17,4%	50,8%	11,9%	32,1%
Catégorie D	898	1,6%	1 917	3,0%	+26,0%	62,0%	17,2%	16,5%	6,5%	19,0%	18,9%
Catégorie E	447	0,8%	2 914	4,5%	+54,3%	61,7%	14,8%	11,1%	12,1%	17,3%	21,0%
Toutes catégories	54 744	100,0%	64 458	100,0%	+6,1%	59,0%	13,3%	17,1%	47,7%	12,4%	31,2%

Source : DIECCTE, Pôle emploi

XII – Les flux d'entrée et de sortie des demandeurs d'emploi

En 2010, le total des inscriptions à Pôle emploi a fortement augmenté par rapport à l'année précédente (+5,7 % après +6,8 % en 2009). Ils sont

64 055 entrants à Pôle emploi dans l'année. Dans plus d'un cas sur deux, le motif d'inscription n'est pas renseigné (Autres cas).

Evolution des demandes d'emploi enregistrées selon le motif d'inscription (flux cumulés en catégories ABC)

Au 31/12	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
DEE ABC	53 345	58 582	53 206	55 542	58 141	59 691	59 643	58 123	56 692	60 557	64 055
Licenciement économique	4,9%	4,5%	4,6%	4,5%	4,5%	4,6%	3,5%	3,2%	3,5%	3,9%	2,9%
Autre licenciement	4,4%	4,7%	5,8%	5,9%	5,5%	5,5%	6,0%	6,0%	5,7%	5,0%	4,3%
Démission	3,5%	3,9%	4,0%	3,5%	3,4%	2,9%	3,0%	3,1%	3,0%	2,6%	2,4%
Fin de contrat et de mission d'intérim	25,3%	23,4%	22,6%	23,5%	21,5%	20,2%	18,3%	17,0%	19,1%	19,1%	18,0%
Reprise d'activité après interruption	0,9%	1,6%	2,9%	2,5%	1,5%	1,5%	1,7%	2,6%	3,2%	4,1%	5,0%
1ère entrée	20,0%	17,9%	17,4%	16,9%	16,0%	14,8%	14,7%	13,6%	12,8%	14,2%	14,4%
Autres cas	41,0%	44,1%	42,7%	43,1%	47,7%	50,6%	52,9%	54,4%	52,7%	51,2%	52,9%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : DIECCTE, Pôle emploi

LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

Evolution des demandes d'emploi sorties selon le motif de sortie (flux cumulés en catégories ABC)

Au 31/12	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
DES ABC	60 364	59 723	51 706	55 726	56 905	58 941	59 609	60 823	54 785	54 806	61 658
Reprise emploi	10,7%	9,6%	12,1%	10,9%	9,3%	8,7%	9,6%	10,3%	11,2%	9,4%	9,4%
Entrée en stage	3,5%	2,8%	4,6%	4,8%	4,9%	2,9%	2,6%	1,9%	2,2%	2,9%	4,2%
Arrêt de recherche	5,9%	4,5%	5,4%	4,9%	5,0%	4,6%	4,6%	4,1%	3,5%	2,5%	2,1%
Radiation administrative	1,6%	0,8%	3,5%	5,6%	4,8%	5,0%	3,6%	2,2%	1,6%	0,7%	1,2%
Absence au contrôle	66,0%	72,5%	64,7%	65,1%	66,0%	68,6%	68,9%	71,0%	69,5%	71,8%	70,9%
Changement d'ALE	3,0%	2,6%	2,7%	3,4%	3,9%	4,0%	3,6%	3,1%	3,6%	4,2%	4,2%
Autres cas de sortie	9,2%	7,1%	7,1%	5,3%	6,0%	6,3%	7,2%	7,4%	8,4%	8,4%	8,1%
Total	100,0%										

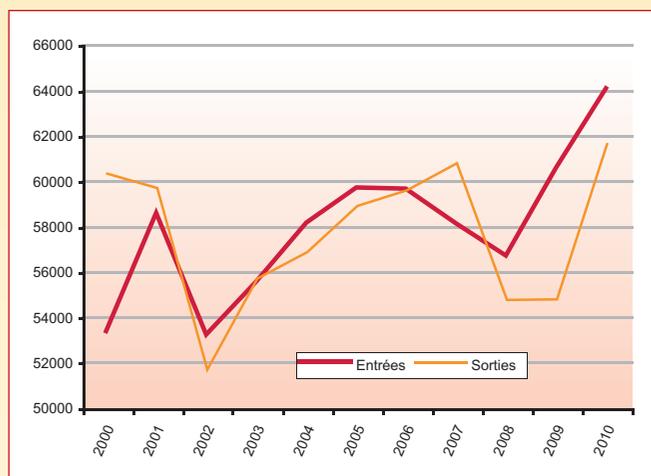
Source : DIECCTE, Pôle emploi

En 2010, les sorties de Pôle emploi sont en hausse de 12,5 % et atteignent le chiffre de 61 658, un niveau plutôt élevé par rapport à ce qu'on observait en 2008 et 2009. Les absences au contrôle constituent plus de sept sorties sur dix et rendent, de part leur importance, difficile une analyse précise des causes de sortie de Pôle Emploi. Les absents au contrôle sont des demandeurs d'emploi qui n'ont pas actualisé leur inscription. Du coup, pour ces

personnes, il est difficile de connaître la raison pour laquelle ils ne souhaitent pas maintenir leur inscription auprès de Pôle emploi même si, a priori, il s'agit en partie de personnes qui ont retrouvé un emploi. Les motifs de sorties sont en baisse pour radiation administrative, arrêt de recherche et reprise d'emploi.

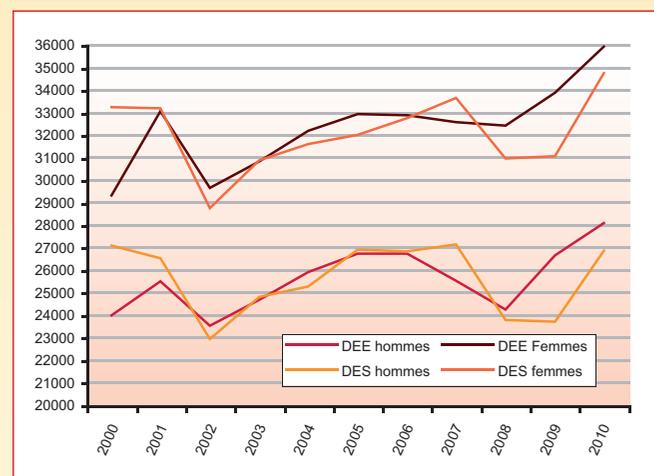
Flux annuels – Entrées et Sorties – des demandeurs d'emploi en catégories ABC

Ensemble



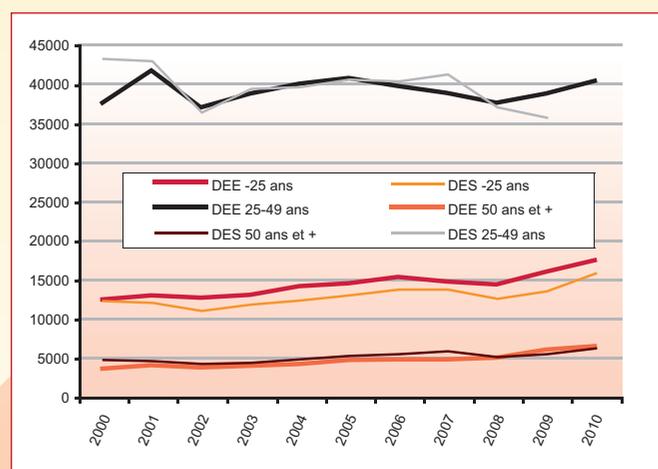
Source : DIECCTE, Pôle emploi

Sexe



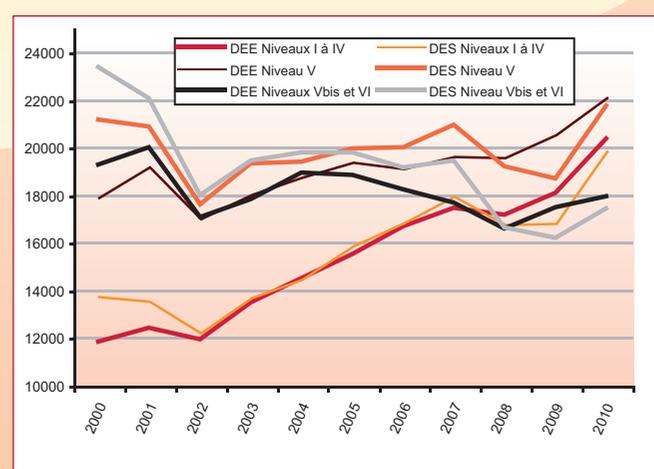
Source : DIECCTE, Pôle emploi

Âge



Source : DIECCTE, Pôle emploi

Niveau de formation



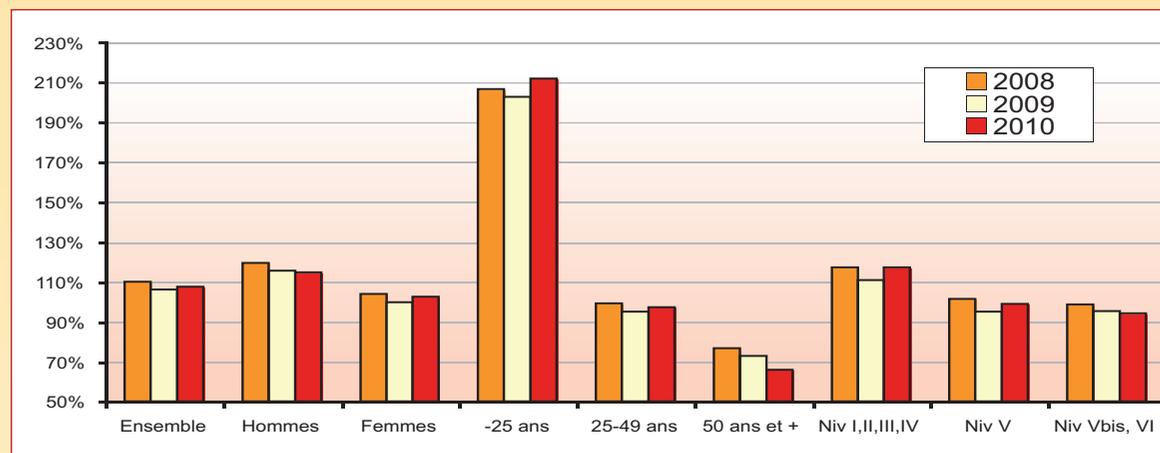
Source : DIECCTE, Pôle emploi

Entre 2002 et 2006, les flux d'entrées et de sorties demeurent à des niveaux proches. Mais depuis 2008, les flux de sorties sont bien inférieurs à ceux des entrées ce qui explique l'augmentation très forte du stock de de-

mandeurs d'emploi. En 2007, les flux de sortie étaient plus élevés que les flux d'entrée, la situation est maintenant diamétralement opposée.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

Taux de renouvellement des demandeurs d'emploi ABC par sexe, âge et niveau



Source : DIECCTE, Pôle emploi

Un niveau élevé de ce taux de renouvellement signifie que le marché du travail est devenu plus fluide et les emplois vraisemblablement plus flexibles. En 2010, le taux de renouvellement vaut 107,5 %, il valait 106,0 % un an plus tôt (en catégories ABC). Il est de 102,5 % pour les femmes et de 114,7 % pour les hommes. Il atteint 211,8 % pour les jeunes de moins de 25 ans qui connaissent la plus forte mobilité. Le taux des plus jeunes a fortement augmenté ces dix dernières années. A contrario, le faible taux de re-

nouvellement des seniors (demandeurs d'emploi de 50 ans et plus) n'est pas sans conséquence sur le chômage de longue durée de ce public. Leur taux vaut 65,9 % en 2010 et a tendance à baisser année après année. Le taux de renouvellement est un peu plus élevé quand le niveau de formation est plus important. Il est de 117,2 % pour le niveau baccalauréat et les niveaux supérieurs. Il vaut 96,6 % pour les niveaux moindres.

XIII – L'indemnisation des demandeurs d'emploi

L'indemnisation des demandeurs d'emploi de 2000 à 2010

Au 31/12	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2010/2009
Régime assurance (ARE, AUD, ACA) (1)	13 144	13 478	14 993	16 122	15 508	14 023	13 120	11 559	12 204	14 682	14 721	+0,3%
Régime solidarité (ASS, AI, ATA) (2)	3 902	3 973	4 424	4 424	4 738	5 911	5 635	5 722	5 179	4 812	4 416	-8,2%
Chômeurs indemnisés tous régimes	17 046	17 451	19 417	20 546	20 246	19 934	18 755	17 281	17 383	19 494	19 137	-1,8%
Taux de couverture (3)												
Taux guadeloupéen	31,7%	33,7%	36,9%	38,7%	37,3%	36,4%	34,7%	33,9%	33,5%	33,9%	32,0%	-1,9 pt
Taux hexagonal	55,0%	60,0%	63,0%	63,6%	61,9%	59,1%	59,8%	60,2%	60,7%	61,7%	59,5%	-2,2 pt

Source Pôle emploi, DIECCTE, DARES

(1) ARE : Allocation de Retour à l'Emploi ; AUD : Allocation Unique Dégressive ; ACA : Allocation Chômeurs Âgés

(2) ASS : Allocation de solidarité spécifique ; AI : Allocation d'insertion, Allocation Temporaire d'Attente

(3) (demandeurs indemnisés / DEFM ABC+ dispensés de recherche d'emploi en Guadeloupe, / DEFM ABCDE + dispensés dans l'hexagone)

Entre 2009 et 2010, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés a diminué de 1,8 % en Guadeloupe et s'établit à 19 494 (-357). Les effectifs en régime assurantiel augmentent légèrement (+0,3 %), les effectifs en régime de solidarité diminuent (- 8,2 %). Le taux de couverture, qui mesure la part

des chômeurs indemnisés au sein de l'ensemble des demandeurs d'emploi (catégories ABC), a atteint 32,0 % fin 2010 en Guadeloupe. Il diminue de 1,9 points sur un an.

Taux d'indemnisation des demandeurs d'emploi au 31/12 de chaque année

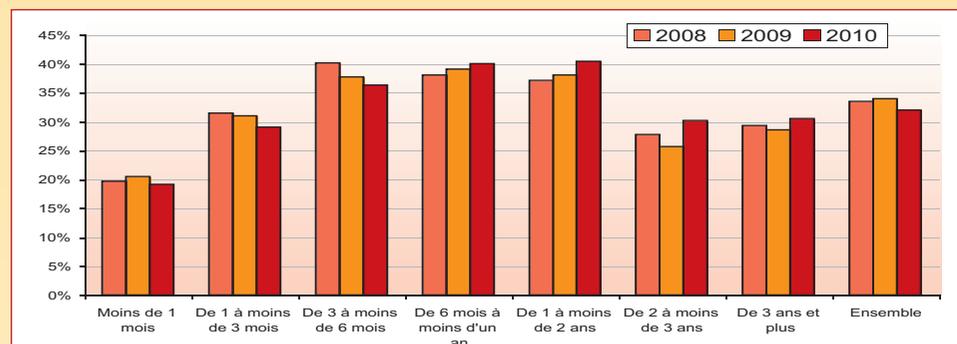


Sources : DIECCTE, Pôle emploi, Dares, calcul ESE

Au cours de la période (2000 à 2010), les taux de couverture régional et hexagonal ont connu un pic fin 2003 pour varier ensuite sans jamais retrouver ce niveau maximum. La baisse enregistrée entre 2003 et 2010 résulte de la diminution du nombre de bénéficiaires de l'ARE, AUD ou ACA qui n'a pas été compensée par la hausse du nombre de personnes en ASS, AI ou ATA. Ces évolutions sont imputables à la réforme de l'indemnisation du chômage et à la mise en place de nouvelles filières par l'ex-Assedic. Depuis 2008, on assiste également à une forte remontée de la demande d'emploi, ce qui peut aussi impacter le taux de couverture en fonction du profil des nouveaux inscrits. Sur toute la période, le taux de couverture guadeloupéen est demeuré inférieur de plus de vingt points à la moyenne hexagonale.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

Taux d'indemnisation des demandeurs d'emploi selon la durée d'inscription



Sources : DIECCTE, Pôle emploi, calcul ESE

La faiblesse du taux de couverture en Guadeloupe par rapport à l'Hexagone est liée à l'importance de la demande d'emploi de longue durée. En effet, les taux de couverture s'amointrissent avec la durée d'inscription, avant de remonter au-delà de trois ans. Toutefois cette explication est insuffisante seule car le taux de couverture ne culmine qu'à 40,4 % en Guadeloupe alors que la moyenne hexagonale est de 59,5 % Il faut donc aussi invoquer le fort taux de rejet des demandes d'indemnisation des personnes ayant insuffisamment travaillé pour obtenir les droits requis.

Taux d'indemnisation des demandeurs d'emploi par sexe et âge

	Femmes				Hommes				Ensemble			
	2007	2008	2009	2010	2007	2008	2009	2010	2007	2008	2009	2010
moins de 25 ans	16,6%	15,4%	15,4%	14,5%	21,0%	21,0%	21,9%	19,9%	18,5%	17,9%	18,4%	17,0%
25 à 29 ans	26,9%	27,2%	26,7%	24,5%	31,2%	32,2%	34,6%	31,6%	28,6%	29,2%	30,0%	27,5%
30 à 49 ans	32,2%	32,3%	32,0%	30,1%	41,7%	41,1%	42,8%	39,4%	35,8%	35,5%	36,1%	33,7%
50 ans et plus	44,9%	42,9%	41,5%	39,5%	48,9%	45,8%	46,1%	44,4%	46,6%	44,2%	43,5%	41,7%
Ensemble	31,1%	30,9%	30,5%	29,0%	38,3%	37,6%	38,9%	36,3%	33,9%	33,5%	33,9%	32,0%

Source : DIECCTE, Pôle emploi, calcul ESE

Les femmes sont moins indemnisées face au chômage que les hommes. Pour tous, les taux d'indemnisation sont restés à peu près stables malgré la crise entre 2008 et 2009 mais ont nettement baissé en 2010. Au regard de l'âge, ce sont les jeunes qui sont le moins pris en charge, moins d'un jeune sur dix étant indemnisé. En fait, la couverture du chômage augmente nettement avec l'âge, en lien avec les droits acquis pendant les périodes d'activité pro-

fessionnelle ou par le jeu des mesures de solidarité.

Depuis 2007, le taux d'indemnisation des femmes diminue régulièrement et perd deux points. Le taux d'indemnisation des hommes reste quant à lui à peu près stable jusqu'en 2009 pour perdre plus de deux points en 2010. En 2010, les taux d'indemnisations par âge diminuent à tous les âges, plus fortement entre 25 et 49 ans.

XIV – Les offres d'emplois enregistrées à Pôle emploi

Evolution des offres d'emploi (catégories A+B+C**) par grand secteur d'activité

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008*	2009*	2010*	Evolution 2010/2009
Agriculture	156	130	181	171	179	301	366	404	292	291	240	-17,5%
Industrie	894	933	932	799	905	847	837	1151	1196	997	1244	+24,8%
B.T.P.	1 057	1 169	1 086	1 173	1 085	1 448	1 465	1 868	1 972	1 188	1 219	+2,6%
Tertiaire	9 512	9 280	9 247	9 674	10 091	9 755	10 462	12 459	12 826	10 383	11 961	+15,2%
Ensemble	11 619	11 512	11 445	11 817	12 260	12 351	13 130	15 882	16 286	12 859	14 664	+14,0%
Moyenne mensuelle	968	959	954	985	1 022	1 029	1 094	1 324	1 357	1 072	1 222	+14,0%

Source : DIECCTE, Pôle emploi

* à partir de 2008, nouvelle nomenclature d'activité (NAF 2008)

** Catégories d'offres A+B+ C

- A : Offres d'emploi durables (+ de 6 mois)
- B : Offres d'emploi temporaire (de 1 à 6 mois)
- C : Offres d'emploi saisonnier (moins de 1 mois)

Pôle emploi propose plus d'offres en 2010. Leur nombre a augmenté de 14,0% mais après avoir fortement chuté de 21,0 % en 2009. La hausse concerne tous les secteurs d'activité sauf l'agriculture (qui représente moins de 2,0 % des offres en 2010). La progression est particulièrement importante

en nombre pour le secteur tertiaire (+ 1 578 offres) qui concentre plus de huit offres sur dix. Parallèlement, 13 537 offres d'emploi ont été satisfaites au cours de l'année, soit 90,7 % des offres collectées.

Les offres enregistrées à Pôle emploi par type et durée de contrat

	CDI	CDD > 12 mois	CDD de 7 à 12 mois	CDD de 1 à 6 mois	Interim > 1 mois	CDD < 1 mois	Interim < 1 mois	Ensemble
2000	3 427	1 633	2 649	3 107	235	423	23	11 497
2001	3 296	1 944	2 185	2 869	144	745	234	11 417
2002	3 213	1 580	2 087	2 922	386	1 110	148	11 446
2003	3 599	1 651	2 138	2 968	393	948	120	11 817
2004	3 375	1 048	2 782	3 597	300	990	168	12 260
2005	3 621	1 736	2 125	3 697	550	494	128	12 351
2006	3 942	1 736	3 252	3 130	576	332	162	13 130
2007	4 992	1 432	3 701	4 121	620	916	100	15 882
2008	4 313	1 379	4 509	4 652	934	328	171	16 286
2009	3 100	773	4 448	3 359	471	450	258	12 859
2010	3 111	662	5 689	3 673	343	572	614	14 664
Evolution 2010/2009	+0,4%	-14,4%	+27,9%	+9,3%	-27,2%	+27,1%	+138,0%	+14,0%

Source : DIECCTE, Pôle emploi

LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

En 2010, les offres de tous types de contrat recueillies par Pôle emploi ont fortement augmenté (+14,0 %), sans compenser néanmoins la forte baisse de 2009 (-21,0 %). Les offres en contrat à durée indéterminée augmentent très légèrement de 0,4 % (après -28,1 % en 2009). Les offres en contrat à durée déterminée (CDD) progressent de 17,3 % mais dans le détail, les évolutions sont plus contrastées : -14,4 % pour les CDD de plus de 12 mois, +27,9 % pour les CDD de 7 à 12 mois, +11,4 % pour les CDD

de moins de 6 mois). Les offres en CDD de durée inférieure à un mois progressent de 27,1 % Les offres en contrat d'intérim sont en hausse même si leur volume reste minoritaire sur l'ensemble des offres. Les contrats de durée inférieure à 1 mois progressent très fortement depuis 2008. En 2010, la tendance s'amplifie (+138,0 %) alors que les contrats de durée plus longue fléchissent dans le même temps (-27,2 %).

Les offres enregistrées à Pôle emploi par nature de contrat

Année	Contrat "normal"	Contrat "aidé"	Contrat en alternance	Autres	Ensemble
2000	6 019	4 879	449	150	11 497
2001	6 133	4 664	398	222	11 417
2002	7 384	3 177	743	142	11 446
2003	7 808	2 971	512	526	11 817
2004	7 772	3 802	233	453	12 260
2005	8 567	3 236	200	348	12 351
2006	8 081	4 673	135	241	13 130
2007	10 094	5 095	165	528	15 882
2008	9 168	6 023	131	964	16 286
2009	7 205	4 395	153	1 106	12 859
2010	8 200	4 956	134	1 374	14 664
Evolution 2010/2009	+13,8%	+12,8%	-12,4%	+24,2%	+14,0%

Source : DIECCTE, Pôle emploi

Les offres recueillies à Pôle emploi en 2010 sont globalement en forte augmentation.

Les contrats « normaux » sont en hausse de 13,8 %, tout comme les contrats « aidés » (+12,8 %). Ces deux types de contrats représentant très largement la grande masse des contrats offerts à Pôle emploi. Les autres contrats enregistrent des évolutions contraires : les contrats en alternance diminuent de 12,4 % alors que les contrats « autres » progressent (+24,2 %).

Les 30 métiers les plus offerts par les employeurs en 2010 à Pôle emploi

Familles professionnelles (Fap) *	Total	dont CDD et CDI > 12 mois	
		Nombre	Part
A1Z41 : Jardiniers salariés	900	68	7,6%
V5Z81 : Professionnels de l'animation socioculturelle	810	42	5,2%
L2Z61 : Agents administratifs divers	807	184	22,8%
S1Z20 : Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration	607	70	11,5%
T1Z60 : Employés de maison et personnels de ménage	477	159	33,3%
S1Z40 : Cuisiniers	420	50	11,9%
S2Z61 : Serveurs de cafés restaurants	358	144	40,2%
T4Z60 : Agents d'entretien de locaux	346	120	34,7%
R0Z61 : Caissiers	334	69	20,7%
R1Z62 : Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels	295	14	4,7%
T3Z61 : Agents de sécurité et de surveillance	284	59	20,8%
V5Z84 : Surveillants d'établissements scolaires	266	32	12,0%
T0Z60 : Coiffeurs, esthéticiens	261	60	23,0%
T2A60 : Aides à domicile et aides ménagères	261	106	40,6%
V4Z83 : Educateurs spécialisés	233	27	11,6%
V0Z60 : Aides-soignants	230	41	17,8%
R1Z61 : Vendeurs en ameublement, équipement du foyer, bricolage	223	25	11,2%
R1Z60 : Vendeurs en produits alimentaires	209	17	8,1%
G1Z70 : Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement	195	76	39,0%
T2B60 : Assistantes maternelles	194	68	35,1%
J3Z42 : Conducteurs et livreurs sur courte distance	191	82	42,9%
V1Z80 : Infirmiers	187	22	11,8%
R0Z60 : Employés de libre service	182	84	46,2%
W1Z80 : Formateurs	179	57	31,8%
R2Z80 : Attachés commerciaux	178	61	34,3%
V5Z82 : Sportifs et animateurs sportifs	160	77	48,1%
L3Z80 : Secrétaires de direction	156	100	64,1%
B5Z40 : Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	155	52	33,5%
J3Z43 : Conducteurs routiers	150	62	41,3%
P2Z90 : Cadres A de la fonction publique (hors spécialités juridiques) et assimilés	148	61	41,2%
Total des 30 premiers	9 396	2 089	22,2%
Ensemble des offres enregistrées	14 664	3 773	25,7%

Source : DIECCTE, Pôle emploi

* Il s'agit de la nouvelle nomenclature FAP2009. Les données antérieures étaient exprimées en FAP2003

Sur un total de 14 664 offres de travail comptabilisées par Pôle emploi en 2010, 9 396 concernent les trente métiers les plus offerts par les employeurs soit 64,1 % des offres. Il s'agit majoritairement d'emplois d'ouvriers et d'employés généralement peu qualifiés. 25,7 % des offres collectées par Pôle emploi sont des contrats durables, c'est-à-dire des CDI ou des CDD de plus de douze mois. Toutefois ce taux est très variable selon les métiers (de 4,7 % à 64,1 %) mais a reculé de 5 points sur un an (de 15 points en 3 ans).

Il faut nuancer ces chiffres car les offres d'emploi qui transitent par Pôle emploi ne représentent qu'une partie des embauches effectivement réalisées dans l'économie guadeloupéenne. En effet, près de 82 424 déclarations uniques d'embauche⁽³⁾, y compris les contrats de travail d'intérim, ont été enregistrées par l'URSSAF de Guadeloupe au cours de l'année 2010. Un nombre qui croît néanmoins de 20,0 % par rapport à 2009.

3) - ce ne sont pas des équivalents temps plein, l'intérim représentant déjà 40% des embauches

Les politiques de l'emploi en Guadeloupe et Îles du Nord en 2010

I - Vue d'ensemble

A- Le champ des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion

La mise en œuvre des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion est désormais sous la responsabilité partenariale de l'Etat, de la Région et du Département.

Le Département intervient dans le domaine de l'insertion des jeunes et des publics en difficulté (allocataires du RMI-RSA) par l'intermédiaire de la Mission Locale et de l'agence d'Insertion.

La Région dispose d'une compétence générale sur la formation, qu'il s'agisse de l'apprentissage comme de la formation des salariés et des demandeurs d'emploi.

L'Etat conserve quant à lui diverses prérogatives :

- le soutien en vue du retour à l'emploi des chômeurs de longue durée, des allocataires de minima sociaux et des jeunes éloignés du marché du travail par les mesures du Plan de cohésion sociale et du Plan Jeune (Civis, Contrat d'avenir, CI-RMA)
- la garantie de ressources aux travailleurs handicapés et le soutien aux structures du milieu protégé
- le soutien à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

- le soutien à l'insertion des jeunes en difficulté à travers la Mission Locale et le fonds d'insertion professionnel des jeunes
- l'aide aux entreprises, l'accompagnement des restructurations (chômage partiel, AS-FNE) et l'appui au dialogue social (amélioration des relations du travail, mutations économiques)
- en matière de formation (Insertion Réinsertion et Lutte contre l'Illettrisme, formation des détenus, Ateliers Pédagogiques Personnalisés)
- la contribution de l'Etat au Contrat de Plan Etat-Région (CPER)

Avec ses missions et des moyens financiers dont il dispose, l'Etat intervient directement sur l'emploi, la formation et l'insertion des publics les plus exposés au chômage.

Grâce à un certain nombre de dispositifs spécifiques et particuliers, adaptés aux catégories des publics concernés (jeunes, femmes, chômeurs de longue durée, seniors...), l'Etat met en œuvre son action pour réduire le nombre d'inscrits au chômage.

B- Les dispositifs mis en œuvre

1- L'insertion et la formation des jeunes

Mesures dédiées aux jeunes depuis 2000

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Contrat d'apprentissage	962	724	898	1 014	1 138	936	763	1 121	1 102	597	782
Contrat de qualification (jeunes)	494	583	621	707	621	76					
Contrat d'adaptation	1	3	6	1	3	0					
Contrat d'orientation	58	91	71	82	57	0					
Contrat de professionnalisation (jeunes - 26 ans)						501	610	791	699	422	660
Emplois jeunes (NSEJ) : nombre d'embauches	771	686	560	255*	116*	43*	45*	4*			
Trajet d'Accès à l'Emploi (Trace)	519	518	708	711							
Civis**					11	1 004	2 813	1 735	2 139	2 001	1 868
Contrat Jeune en Entreprise (CJE)			7	19	29	25	71	68			
Soutien à l'Emploi des Jeunes Diplômés (SEJD)					12	24	20	14			
Jeunes embauchés dans le cadre du congé de solidarité						56	184	176	83		
Projet Initiative Jeune (PIJ)		715	1 487	1 440	1 604	1 326	1 167	1 004	921	1 207	1 315
- dont Création d'Entreprise		490	744	729	875	622	428	285	195	96	123
- dont Mobilité		225	743	711	729	704	739	719	726	1 111	1 192
Total des aides	2 805	3 320	4 358	4 229	3 591	3 991	5 673	4 913	4 944	4 227	4 625

Source : Dares, DIECCTE, Mission Locale, Pôle emploi.

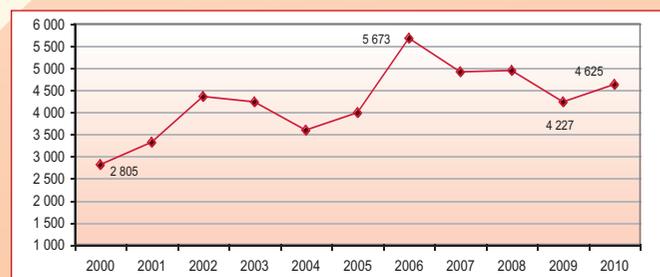
* Embauches réalisées uniquement sur des postes laissés vacants

**Alors que Civis était un contrat aidé pour les associations d'utilité sociale et humanitaire en 2004, c'est un parcours d'insertion professionnelle à partir de 2005.

Les dispositifs en faveur des jeunes sont en progression en 2010. Sauf pour le parcours CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale), toutes les mesures sont en nette augmentation par rapport à l'année 2009. Ces hausses doivent être prises avec précaution en raison des fortes baisses de l'année 2009 (crise sociale au 1er trimestre). Le contrat de professionnalisation connaît la plus forte croissance sur un an (+56,4 % entre 2009 et 2010). Le contrat d'apprentissage occupe la seconde position en termes d'évolution annuelle mais le nombre de contrats demeure inférieur de 31,0 % par

rapport à l'année 2008. Toutefois, en volume, c'est le dispositif PIJ qui enregistre le plus grand nombre de jeunes. Au total, 1 315 jeunes ont bénéficié du PIJ (dont 91 % en faveur de la mobilité). En revanche, le Parcours CIVIS, en repli par rapport à 2009, a pour objectif de mobiliser l'ensemble des dispositifs d'emploi, de formation et d'insertion en faveur des jeunes. Ainsi, La Mission Locale de Guadeloupe a pu insérer plus de 1 800 jeunes dans un Parcours.

Nombre de jeunes entrés dans des mesures spécifiques depuis 2000



Source : Dares, DIECCTE, Mission Locale, Pôle emploi

Après le recul de 15 % dû aux incidences du mouvement social de 2009, les mesures dédiées aux jeunes ont cru de 9,4 % par rapport à l'année précédente, mais demeurent en dessous du niveau de l'année 2008 (-6,5 %).

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

2- La réinsertion des demandeurs d'emploi de longue durée et des allocataires de minima sociaux

Stages et contrats du secteur marchand depuis 2000

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
SIFE Collectifs	1 798	1 518	1 519	1 457	2 128						
SIFE Individuels	1 067	893	1 009	1 449	1 144						
Stage d'Accès à l'Emploi (SAE)	171	120	205	256	228						
Contrat d'Accès à l'Emploi (CAE Dom)	1 920	1 154	994	1 078	1 137	1 173	1 056	1 068	1 248	813	819
Allocation de Retour à l'Activité (ARA)			394	370	312	275	243	231	160	70	91
Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activités (CI-RMA)						13	132	163	101	70	61
Total	4 956	3 685	4 121	4 610	4 949	1 461	1 431	1 462	1 509	953	971

Source : DIECCTE, Pôle emploi, CGSS, ASP (ex-Cnasea)

Les dispositifs en faveur des demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minimas sociaux dans le secteur marchand sont restés stables par rapport à l'année précédente en dépit de la montée de la demande d'emploi de longue durée inscrite à Pôle emploi en 2010 (+6,3 % de DELD sur an contre

4,2 % (catégories A, B, C, D, E) pour l'ensemble de la DEFM). Les bénéficiaires sont toujours moins d'un millier à avoir obtenu une aide à l'embauche (contre 1 500 en 2008).

Contrats du secteur non marchand depuis 2000

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Contrat Emploi Solidarité (CES)	4 272	3 361	2 963	2 235	2 634	1 348					
Contrat Emploi Consolidé (CEC)	2 790	2 705	2 448	2 184	1 823	1 390	682*	147*			
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE-NM)							1 954	3 692	4 258	4 195	4 166
Contrat d'Insertion par l'Activité (CIA)	4 828	4 821	4 348	3 756	3 489	2 748	914	246	506	204	1
Contrat d'Avenir (CAV)						609	1 892	1 420	1 165	829	607
Total	11 890	10 887	9 759	8 175	7 946	6 095	5 442	5 505	5 929	5 228	4 774

Source : DIECCTE, Pôle emploi, CGSS, ASP (ex-Cnasea)

Le volume de réalisation du Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (CAE Non Marchand) demeure quasiment le même que celui de 2009 (+0,1 %). C'est le contrat de référence dans le secteur non marchand y compris dans l'hexagone (280 000 contrats enregistrés France entière). Le Contrat d'Avenir (CAV) chute encore cette année de 27 % après un recul de 29 % en 2009.

Le Contrat d'Insertion par l'Activité (CIA) n'a pas été mobilisé par l'ADI (Agence Départementale d'Insertion), préférant contractualiser le CAV à sa place. Ce recentrage n'a pas permis d'enregistrer plus de contrats CAV en 2010. Alors que le nombre de bénéficiaires RMI, ASS, API et AAH est de 50 282 en 2010 dont 26 268 sont inscrits à Pôle emploi.

3- L'accompagnement des entreprises et l'insertion par l'activité économique

Mesures de soutien aux entreprises et à l'insertion par l'activité économique depuis 2000

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Exonération 1e salarié	1 689	1 480									
Abattement forfaitaire pour l'embauche de salarié à temps partiel	2 031	1 440	1 365								
Chômage partiel											
Nombre d'heures autorisées			78 187	72 627	111 898	140 522	55 665	66 828	79 971	1 405 796	119 986
Nombre d'heures indemnisées			30 260	34 059	97 894	86 368	71 025	12 908	78 029	65 287	11 854
Association intermédiaire											
Nombre	18	16	16	14	11	13	11	7	6	1	2
Nombre d'heures "prestées"	385 617	285 193	217 446	199 941	122 016	88 869	53 308	nd	nd	nd	nd
Nbre de salariés (ETP)*	250	185	141	130	79	58	35	nd	nd	nd	nd
Salariés mis à disposition	608	330	580	426	215	123	55	nd	nd	nd	nd
Entreprise d'Insertion											
Nombre	15	10	15	29	32	27	26	16	28	25	23
Postes aidés	140	135	172	179	247	235	234	218	299	225	210
Atelier Chantier d'Insertion											
Nombre							3	19	21	24	25
Postes aidés							45	300	450	444	645
Organisme Agréé des Services à la Personne (OASP)											
Régime mandataire : Nbre heures	198 900	159 968	178 173	171 041	136 728	121 373	106 463	78 424	137 545	118 659	128 484
Nbre de salariés (ETP)*	129	104	111	111	89	79	69	51	89	77	83
Nbre Salariés présents en moyenne mensuelle	316	172	218	265	178	163	178	131	153		
Régime prestataire : Nbre heures	358 208	388 312	651 911	1 163 374	1 116 226	812 803	1 151 348	1 524 854	1 810 455	1 644 154	2 153 572
Nbre de salariés (ETP)*	233	252	423	755	725	528	748	990	1 176	1 068	1 398
Nbre Salariés présents en moyenne mensuelle	352	200	852	1 110	1 016	757	773	1 507	1 727		
Chèque conseil (attribué)	6 120	7 572	180	950	3 306	5 412	8 628	4 441	4 128		
ACCRES (Nombre de bénéficiaires)	524	334	182	119	66	108	190	470	955	923	1 356
(Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise)											
NACRE (Nombre de bénéficiaires)										287	479
(Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise)											
Projet Initiative Jeune (PIJ) - Création		253	577	835	743	648	375	291	203	93	111
Nbre d'entreprises créées											

Source : DIECCTE, Urssaf

En 2010, le niveau de chômage partiel enregistré est retombé à un niveau proche des années antérieures. Les effets de la crise sociale de 2009 font désormais partie du passé. Toutefois, le nombre de demandes de chômage

partiel en 2010 connaît une augmentation sensible de plus de 50 % par rapport à 2008. Au total, 119 986 heures autorisées ont été déposées pour 43 demandes (une demande correspond en général à une entreprise, mais une entreprise

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

peut faire plusieurs demandes, cela arrive dans 1 % des cas) et 447 salariés sont touchés. Les secteurs concernés sont la construction, le commerce, l'industrie (fabrication et production de minéraux non métalliques) et le transport terrestre. En termes de nombre d'heures indemnisées, seules 10 % des heures demandées ont été effectivement payées. Cela signifie que les entreprises ont surévalué leurs difficultés ou encore que leur situation financière s'est améliorée plus vite que prévue.

Les difficultés de l'insertion par l'Activité Economique (IAE) perdurent et sont plus fortement ressenties par les Associations Intermédiaires (AI). Les difficultés ressenties depuis 2003 (date de mise en œuvre de la loi pour l'Outre-mer appelée LOPOM) perdurent. Les AI sont, en effet, mises en concurrence directe avec le secteur privé par l'application de la loi spécifique pour l'outre-mer relative aux exonérations des charges sociales. Depuis 2010, seules deux associations relèvent de l'IAE, elles étaient 18 en 2000.

En revanche, les Entreprises d'Insertion (EI) voient leur nombre se maintenir à un bon niveau, mais en léger repli par rapport à 2009. Le nombre de postes conventionnés par EI recule également. En 2008, il y avait 11 postes en moyenne par EI, deux ans après, ce nombre dépasse tout juste les neuf postes.

Les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) poursuivent leur montée en charge et sont représentés par 13 structures EI. Le nombre de postes conventionnés est en hausse sensible de 45 % sur un an. Malgré la forte augmentation du nombre d'ACI, les sorties vers l'emploi ou la formation sont limitées. Le taux de retour vers l'emploi durable des salariés est inférieur à 6 %. De plus, 60 à 70% des salariés se retrouvent sans emploi ou au chômage suite à un contrat d'insertion. Les difficultés sociales des salariés perdurent au terme de leur contrat en ACI.

Le nombre d'Organismes Agréés des Services à la Personne (appelés « emplois familiaux » avant la loi du 26 juillet 2005) a encore progressé, de 100 organismes en 2009 à 137 en 2010. Toutefois, seuls 92 organismes ont communiqué leurs déclarations d'activités. Les activités en régime prestataire ont cru sensiblement de 31,0 % par rapport à l'année 2009. Le cap de 2 millions d'heures est dépassé. Quant aux activités du régime mandataire, le nombre d'heures réalisées augmente également de 8,3 % sur un an. Mais la part du régime mandataire représente seulement 6 % des activités des OASP. Le choix du régime prestataire est favorisé par une gestion administrative plus simple tant pour l'employeur que pour le bénéficiaire. Les Services à la Personne (SAP) sont fortement développés pour l'activité de « services aux personnes dépendantes⁽⁴⁾ » dont la proportion atteint 76 % pour le régime prestataire et 63 % pour le régime mandataire. L'activité « les services de la vie quotidienne⁽⁵⁾ » occupe la seconde position, respectivement 23 % et 33 %. Au cours de l'année 2010, les OASP ont embauchés 3 202 salariés dont 2 842 pour le régime prestataire. Mais en équivalent temps, le nombre de salariés n'est que de 1 398 en régime prestataire et 83 en régime mandataire. Les salariés sont quasiment tous en contrat à temps partiel (85 %). Cependant ils sont plus nombreux en CDI (60 %). Les femmes représentent 92 % des salariés.

Les chèques conseils ont été supprimés et remplacés par le dispositif NACRE qui vise à proposer au porteur de projet de création d'entreprise un ensemble de services d'appui technique financé par l'Etat. En 2010, 479 projets ont bénéficié du dispositif NACRE, c'est deux tiers de plus qu'en 2009. Les dispositifs de création d'entreprise ACCRE et PIJ Création sont en progression respectivement de 46,9 % et 19,4 % sur un an.

Mesures d'accompagnement des restructurations depuis 2000

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Aide au passage à temps partiel (adhésions individuelles)	15	16									
ASFNE Licenciement (bénéficiaires potentiels)	207	91	125	122	53	53	69	27	4	6	9
Cellule de reclassement (adhésions individuelles)	0	0	0	50	0	0	0	0	161	109	0
Préretraite progressive (bénéficiaires potentiels)	9	0	1	1	3	0					
Congé solidarité (nombre d'adhésions)						346	243				

Source : DIECCTE, Pôle emploi

Face aux restructurations économiques, des dispositifs d'accompagnement peuvent être utilisés par les entreprises. Le plus utilisé, l'Allocation Spéciale du Fonds National de l'Emploi (AS-FNE) favorise le départ en préretraite de salariés âgés concernés par un licenciement économique. Le Pôle Travail de la DIECCTE a comptabilisé seulement neuf bénéficiaires potentiels en 2010. Une mesure qui diminue depuis 2003 bien que le nombre de licenciements économiques de seniors demeure soutenu (375 salariés de 50 ans et plus licenciés économiques en 2010). Ce fort déclin de l'AS-FNE est la conséquence de la décision des pouvoirs publics d'augmenter le taux d'em-

ploi des seniors (objectif de Lisbonne).

En cas de licenciements économiques collectifs (plus de 10 salariés) une cellule de reclassement peut-être mise en place par l'entreprise. Son objectif est le reclassement rapide (en moins d'un an) des salariés licenciés grâce à un suivi individualisé. Par ailleurs, l'Etat peut apporter son aide dans le cadre d'une convention conclue entre l'entreprise et la DIECCTE. En 2010, il n'y a eu de salarié en cellule de reclassement, alors que le nombre de salariés licenciés économiques était de 1 732 en 2010 selon Pôle emploi.

II – Les dispositifs d'emploi dans le secteur marchand

A- Les contrats en alternance

L'alternance recouvre deux types de contrat : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Ce dernier remplace à partir de 2005 les

contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation.

1 - Le contrat d'apprentissage

Il a pour but de donner à des jeunes travailleurs (16 à 25 ans voire plus sous certaines conditions) ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. C'est un contrat de travail alternant formation en entreprise et en Centre de Formation des Apprentis (CFA).

En 2010, le nombre de jeunes embauchés en contrat d'apprentissage est reparti à la hausse après avoir enregistré une forte baisse de 46 % en 2009. Le nombre de contrats d'apprentissage réalisés sur le territoire de la Guadeloupe (en ajoutant les Îles du Nord) s'établit à 782 (31,0 % d'augmentation). Mais celui-ci n'atteint pas les niveaux de 2007 et de 2008 (plus d'un millier de bénéficiaires). Ces résultats ne sont pas très encourageants au regard du

nombre de jeunes inscrits à Pôle emploi (7 843 en catégories ABC) et un taux de chômage des moins de 25 ans qui frôle les 60 % (même si la très grande majorité des jeunes est scolarisée). En outre, la dotation financière déléguée au Conseil Régional a augmenté de 7 % entre 2008 et 2010. Au total, l'Etat a délégué plus de 23,8 millions d'euros en 2010 à la collectivité régionale en faveur de l'apprentissage. Ce qui représente un coût moyen par apprenti de 30 459 euros.

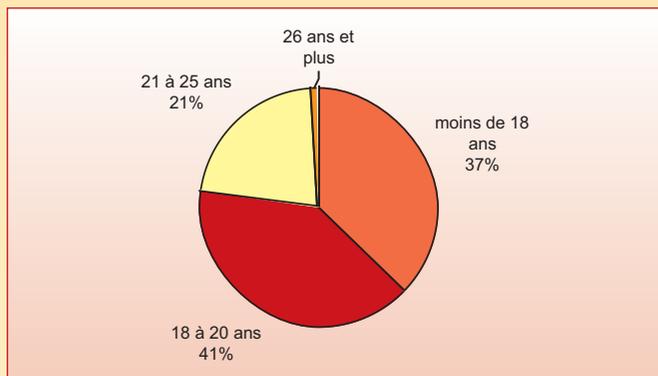
La population féminine est un plus nombreuse que l'an passé. Elle représente 28 % des apprentis contre 16 % en 2009. Les bénéficiaires sont très jeunes : 37 % d'entre eux ont moins de 18 ans. Ce sont principalement les hommes. Le nombre de femmes est plus fréquent dans la tranche des 21 à 25 ans comparativement à leurs homologues masculins (30 % contre 20 %). Notons l'absence totale de jeunes en situation de handicap.

(4) Aide Personnes Agées, Assistance Personnes Handicapées, Aide Mobilité/Transport, Aide/Accompagnement Familles Fragilisées etc.

(5) Ménage/Repassage, Petit Jardinage/Bricolage, Préparation Repas/Commissions etc.

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

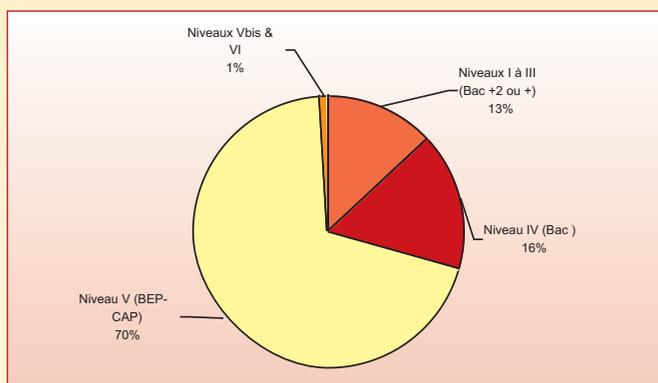
La répartition par âge est stable d'une année sur l'autre



Source : DIECCTE, Traitement ESE

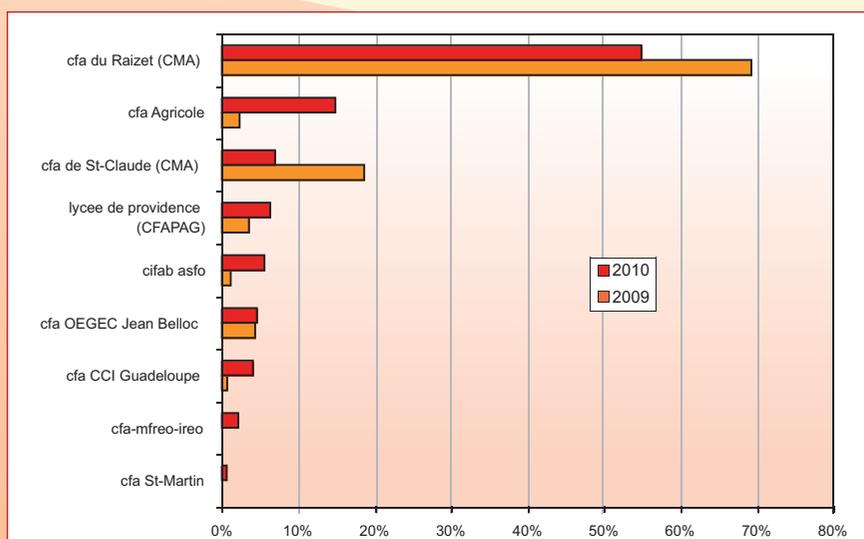
Les jeunes en contrat d'apprentissage ont un niveau de formation relativement faible. Les apprentis sont en majorité de niveau CAP-BEP (niveau V). Les niveaux baccalauréat ou plus sont bien représentés (ce n'était pas le cas en 2009, 3 % seulement). Par contre, il y a une quasi-absence des bas niveaux de formation (Vbis et V) alors que cette population représente 34 % des demandeurs d'emploi. L'apprentissage, formation qualifiante, échappe ainsi aux non diplômés (difficultés d'insertion accentuées par leur sous-qualification, pénalise leur retour vers l'emploi).

Niveau de formation des apprentis



Source : DIECCTE, Traitement ESE

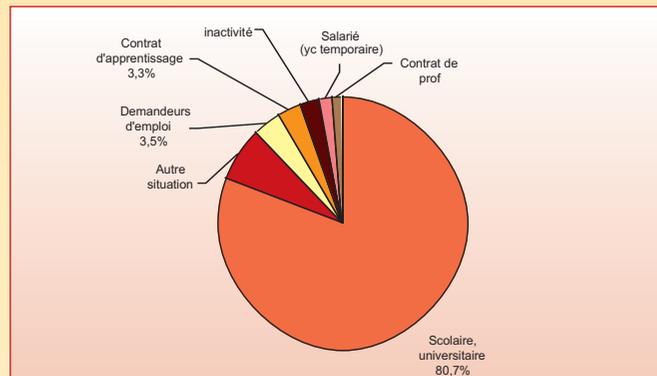
Répartition des salariés apprentis selon le Centre de Formation des Apprentis (CFA)



Source : DIECCTE, Traitement ESE

Le contrat d'apprentissage est couramment utilisé par les jeunes comme une formation initiale qui a l'avantage d'être rémunéré. Préparer un diplôme avec le contrat d'apprentissage fait parti du choix de nombreux jeunes mais cela nécessite de trouver une entreprise accueillante. En revanche, peu de demandeurs d'emploi ont recours à ce type de contrat alors que c'est un dispositif de formation qualifiante qui débouche souvent sur un emploi durable.

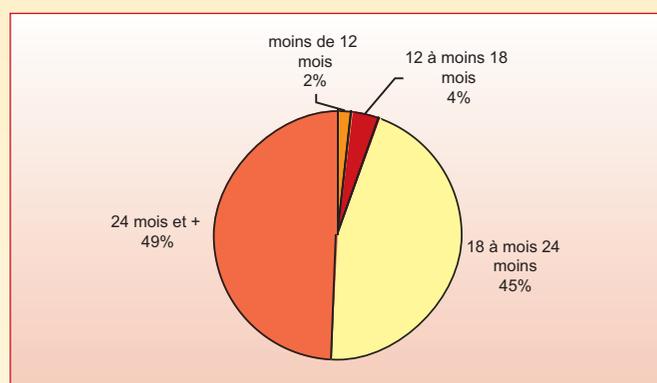
Situation des jeunes avant le contrat d'apprentissage



Source : DIECCTE, Traitement ESE

La durée moyenne des contrats conclus est de 23 mois (un peu plus qu'en 2009, 22,3 mois). Près de la moitié des contrats dépasse les deux ans. Certains apprentis terminent leur contrat de façon prématurée. Le taux de rupture de contrat s'est détérioré et s'est établi à 13 % en 2010 contre 7 % en 2009. Le principal motif est la rupture au cours des deux premiers mois du contrat. Le second motif concerne la rupture unilatérale d'un commun accord entre l'apprenti et l'employeur.

Durée des contrats d'apprentissage en 2010

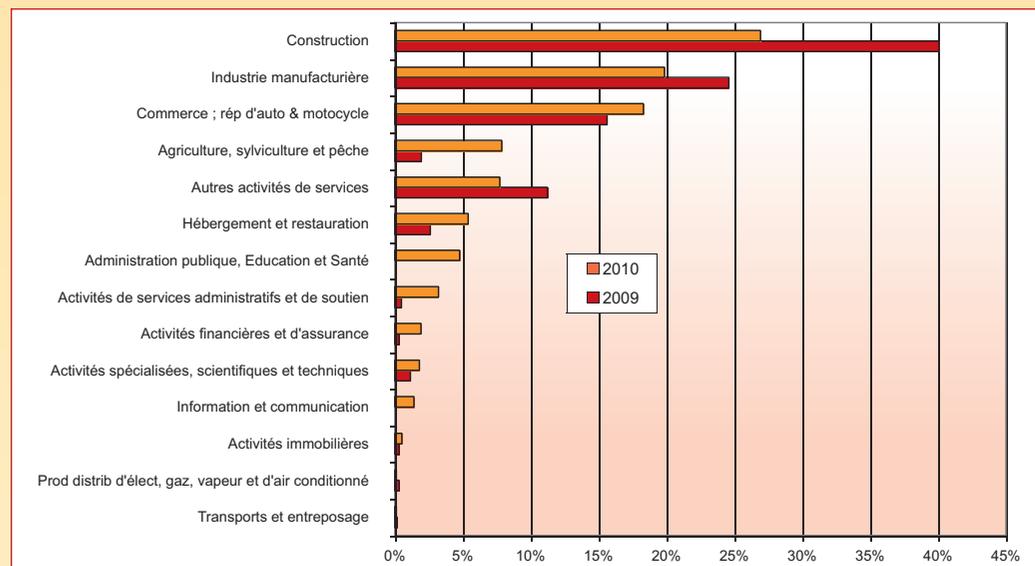


Source : DIECCTE, Traitement ESE

Sur l'ensemble des CFA (Centre de Formation des Apprentis) présents sur le territoire guadeloupéen y compris les Îles du Nord, La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) regroupe près des trois quarts des contrats d'apprentissage. Le CFA de la Chambre d'agriculture occupe la seconde place. Notons qu'en 2009, seulement 2 % des apprentis avaient effectué une formation agricole.

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

Secteurs d'activités des entreprises qui accueillent les apprentis

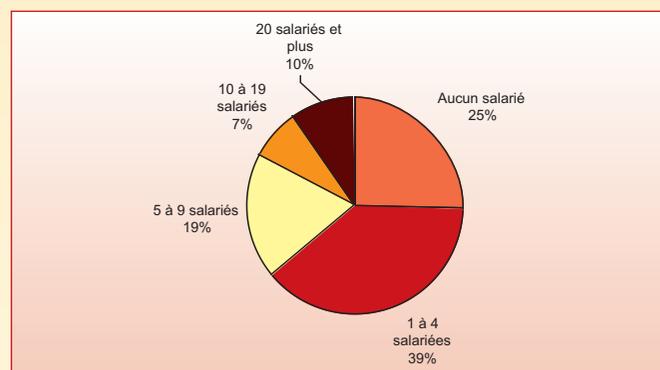


Source : DIECCTE, Traitement ESE

Tout comme en 2008 et 2009, les propositions d'embauche de jeunes en contrat d'apprentissage proviennent principalement des secteurs de la construction, de l'industrie manufacturière et du commerce. Un apprenti sur quatre travaille dans le secteur de la construction. L'industrie arrive à la seconde place. Le secteur du commerce et de la réparation automobile re-

cule et occupe désormais la troisième place des secteurs. Par ailleurs des secteurs tels que le transport et production d'électricité, vapeur et air conditionné sont absents en 2010. En revanche, notons l'apparition du secteur administration publique, éducation et santé.

Taille des entreprises



Source : DIECCTE, Traitement ESE

Les entreprises qui ont le plus recours au contrat d'apprentissage sont de petite taille (moins de 10 salariés). Celles ayant un effectif de un à neuf salariés ont embauché 58 % des apprentis. A noter que les entreprises sans salarié déclaré ont recruté 25 % des jeunes en apprentissage. Pour ces PME, le rôle de la chambre des métiers est déterminant. Il est le moteur du développement des contrats d'apprentissage. Ce n'est pas un hasard si près de 58 % des embauches sont réalisées par les entreprises inscrites au répertoire de la chambre des métiers.

Par ailleurs, 44 % des maîtres d'apprentissage (tuteurs) sont l'employeur de l'entreprise d'accueil.

Les contrats d'apprentissage en 2010 selon la commune de l'apprenti et de l'employeur

Libellés	Commune Apprenti	Commune Employeur	Libellés	Commune Apprenti	Commune Employeur
Les Abymes	17,9%	16,5%	Bouillante	1,5%	0,8%
Baie-Mahault	7,4%	12,8%	Goyave	1,5%	1,4%
Le Gosier	7,1%	6,5%	Pointe-Noire	1,5%	0,9%
Pointe-à-Pitre	6,0%	9,0%	vVeux-Habitants	1,5%	1,4%
Le Moule	5,6%	5,2%	Saint-Claude	1,4%	0,8%
Capesterre-Belle-Eau	5,1%	3,9%	Baillif	1,3%	1,3%
Saint-Francois	4,2%	3,7%	Petit-Canal	1,3%	2,2%
Sainte-Anne	4,1%	3,2%	Anse-Bertrand	1,1%	0,9%
Sainte-Rose	4,1%	3,2%	Capesterre M/Galante	1,1%	1,3%
Morne-a-l'Eau	3,9%	2,4%	Saint-Louis	0,6%	0,4%
Petit-Bourg	3,9%	4,3%	Deshaies	0,5%	1,0%
Port-Louis	3,4%	2,9%	Vieux-Fort	0,5%	0,3%
Basse-Terre	2,8%	5,8%	La Desirade	0,4%	0,0%
Lamentin	2,5%	2,2%	Terre de Haut	0,1%	0,0%
Grand-Bourg	2,4%	2,2%	Saint-Martin	1,8%	2,0%
Gourbeyre	1,6%	1,1%	Saint-Barthelemy	0,3%	0,3%
Trois-Rivieres	1,6%	0,5%	Total	100,0%	100,0%

Source : DIECCTE, Traitement ESE

Les apprentis habitent pour 38 % d'entre eux dans la zone centre de la Guadeloupe (les Abymes, Pointe-à-Pitre, le Gosier et Baie-Mahault). Hormis Pointe-à-Pitre, ce sont les communes les plus peuplées de la Guadeloupe. A l'inverse les territoires comme Saint-Martin, Deshaies et Saint-Claude sont sous dotés en contrat d'apprentissage.

15 % des jeunes en apprentissage ont travaillé sur les machines dangereuses ou ont été exposés à des risques particuliers.

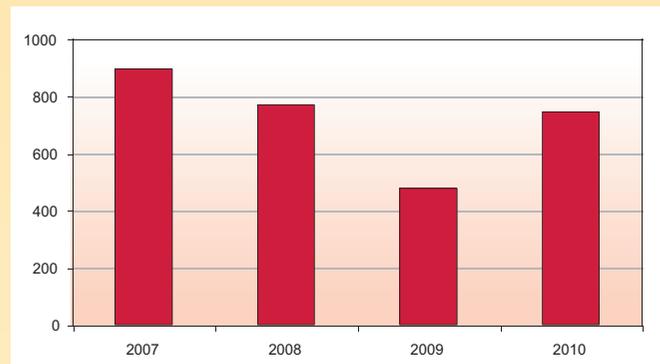
LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

2 - Le contrat de professionnalisation

Il s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. L'objectif est de leur permettre d'acquérir

une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

Nombre de contrats enregistrés



Source : DIECCTE, Traitement ESE

En 2010, le nombre de bénéficiaires en contrat de professionnalisation s'établit à 745 salariés dont 660 jeunes de moins de 26 ans. Le nombre de contrats réalisés pour cette année a progressé de moitié (+56 %) par rapport à 2009. Les salariés demeurent très jeunes, 47 % d'entre eux ont moins de 20 ans. A la différence des apprentis, les femmes demeurent majoritaires (53 %). Sur les 745 contrats comptabilisés à peine une quinzaine est salariée handicapée (2 %) alors que plus de 1 300 personnes en situation de handicap sont inscrites à Pôle emploi à fin décembre 2010 toutes catégories de demandes confondues (ABCDE).

Les salariés en contrat de professionnalisation entre 2005 et 2010

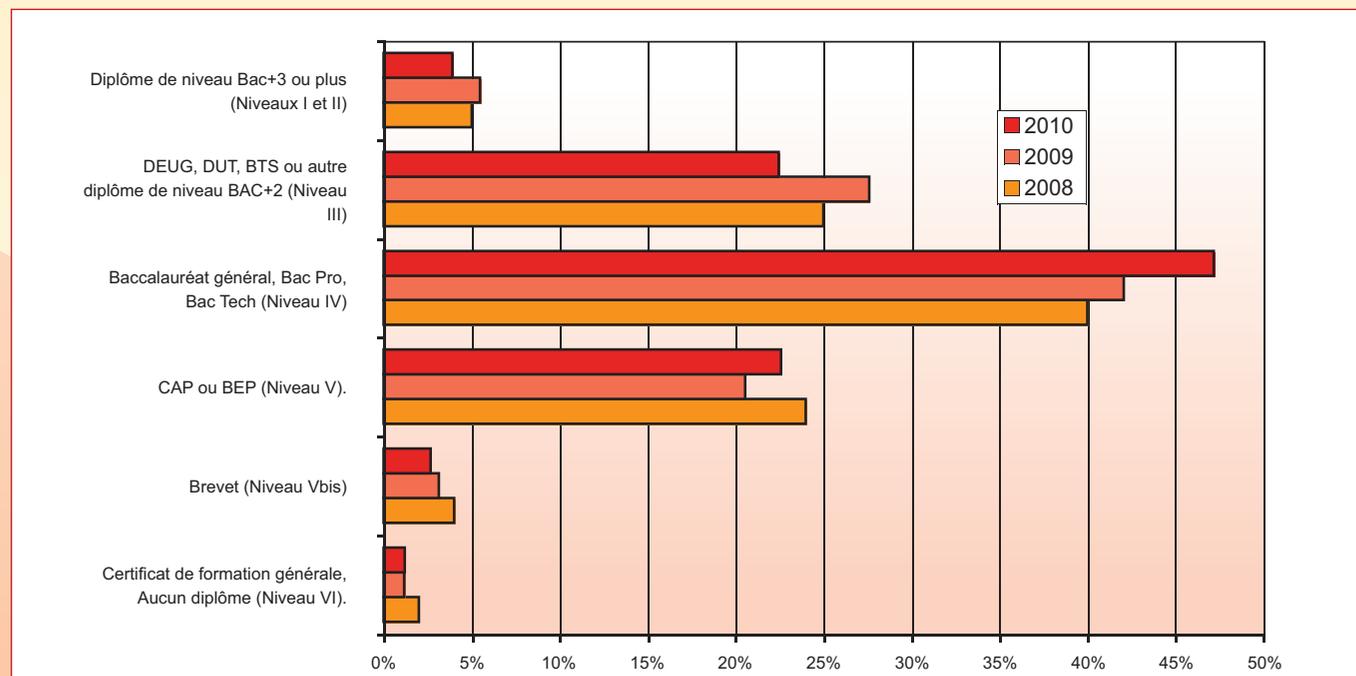
Tranche d'âge	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Moins de 18 ans	6%	5%	3%	4%	5%	5%
18 à 20 ans	37%	33%	29%	45%	46%	42%
21 à 25 ans	48%	48%	55%	42%	39%	43%
26 ans et plus	9%	14%	12%	9%	11%	10%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : DIECCTE, Traitement ESE

En 2010, le niveau de formation des salariés en contrat de professionnalisation a diminué. Un quart des salariés en contrat est très diplômé (Bac +2 ou plus) contre un tiers en 2009. Les personnes sans diplôme (niveaux Vbis et

VI) sont moins nombreuses. Leur proportion passe de 23 % en 2007 à 4 % en 2010.

Les salariés en contrat de professionnalisation selon leur niveau de diplôme.



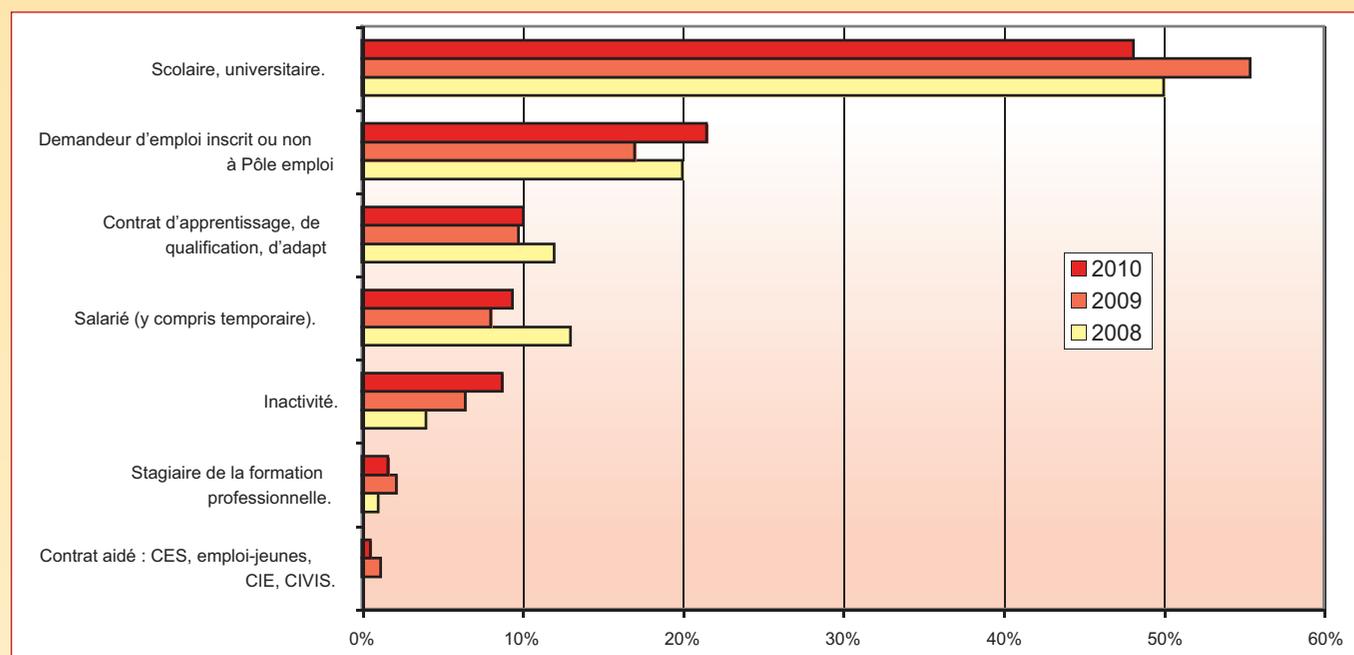
Source : DIECCTE, Traitement ESE

Avant de rentrer en contrat de professionnalisation, près d'un bénéficiaire sur deux était en formation initiale (scolaire, universitaire). Pour augmenter leur employabilité et décrocher un emploi durable (plus de 6 mois), nombreux sont ceux, sans emploi inscrits à Pôle emploi ou non, qui optent pour ce type de formation qualifiante. En 2010, environ 22 % des personnes

en contrat de professionnalisation étaient des chômeurs (5 points de plus qu'en 2009). Certains salariés, durant leur contrat (contrat de droit privé, contrat d'apprentissage etc.) se forment en utilisant ce dispositif. Ils représentent 10 % des contrats de professionnalisation.

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

Les salariés en contrat de professionnalisation selon leur situation antérieure



Source : DIECCTE, Traitement ESE

Plus de deux bénéficiaires sur cinq (44,2 %) résident dans l'agglomération pointoise (les Abymes, Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault et le Gosier) alors que cette « zone » abrite 33 % de la population totale. En revanche, deux com-

munes n'ont pas enregistré de bénéficiaire de contrat de professionnalisation. Il s'agit de la Désirade et de Terre-de-Haut.

Commune de résidence des bénéficiaires

Communes	Part des contrats	Communes	Part des contrats
LES ABYMES	20,2%	POINTE NOIRE	1,5%
LE GOSIER	9,5%	ST CLAUDE	1,5%
BAIE MAHAULT	9,4%	TROIS RIVIERES	1,2%
PETIT BOURG	6,6%	PORT LOUIS	0,9%
STE ANNE	5,5%	VIEUX HABITANTS	0,9%
POINTE A PITRE	5,1%	BAILLIF	0,7%
LAMENTIN	4,7%	DESHAIES	0,7%
STE ROSE	3,9%	ANSE BERTRAND	0,5%
CAPESTERRE BELLE EAU	3,8%	ST LOUIS	0,4%
LE MOULE	3,8%	CAPESTERRE MARIE GALANTE	0,3%
MORNE A L EAU	3,5%	TERRE DE BAS	0,1%
ST FRANCOIS	2,8%	VIEUX FORT	0,1%
PETIT CANAL	2,7%	GRAND BOURG	0,0%
GOURBEYRE	2,0%	Communes hors du Dpt	1,1%
GOYAVE	1,9%	ST MARTIN	1,5%
BASSE TERRE	1,6%	ST BARTHELEMY	0,1%
BOUILLANTE	1,5%	Total	100,0%

Source : DIECCTE, Traitement ESE

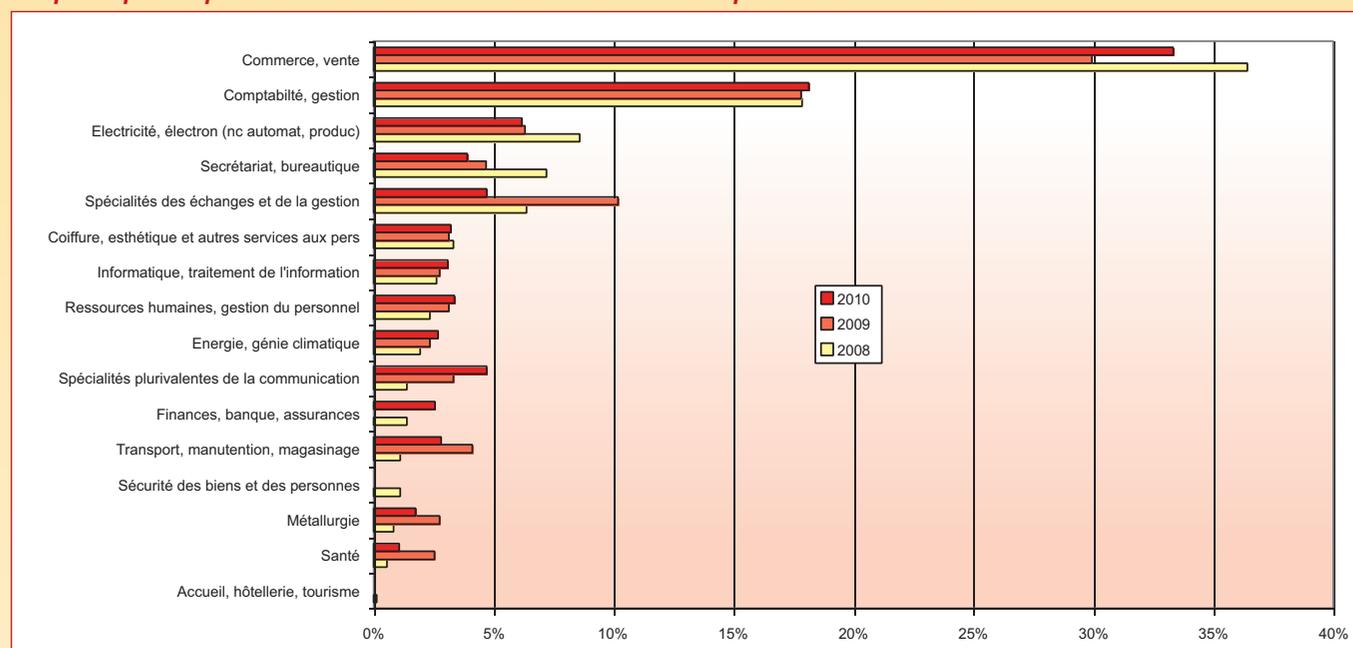
La spécialité de formation la plus dispensée demeure la filière « commerce, vente ». Notons un repli des filières « secrétariat-bureautique », « électricité, électronique » et « spécialités des échanges et de la gestion » au profit de spécialités telles que « Finance, banques, assurance » et « spécialités pluri-valentes de la communication ». Sur les cinquante spécialités de professionnalisation, les douze premières regroupent plus de 89 % des effectifs.

En revanche, il n'y a pas eu de spécialité de professionnalisation dans les filières « accueil-hôtellerie-tourisme » et « sécurité des biens et des personnes » comme en 2010.

La durée moyenne des contrats est de 18 mois et demeure inchangée depuis 2006.

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

Les principales spécialités de formation suivies en Guadeloupe entre 2008 et 2010



Source : DIECCTE, Traitement ESE

En termes de secteurs d'activités, le secteur du commerce et de la réparation automobile prédomine largement comparativement aux années précédentes alors que la population salariée du secteur ne représente que 21 % de l'ensemble des secteurs d'activités. En revanche, le recul du secteur de l'industrie déjà observable en 2009 se confirme nettement en 2010. Par ail-

leurs, le secteur de la construction autrefois en second rang en termes d'embauche n'enregistre que 6 % des contrats. C'est autant que celui des transports. Et pourtant, l'emploi du premier secteur représente presque le double du second.

Salariés en contrat de professionnalisation selon le secteur d'activité entre 2008 et 2010

Secteur d'activités	2008	2009	2010
Commerce ; répar d'auto motorcycles	22,6%	29,5%	34,3%
Industrie manufacturière	17,1%	13,5%	8,7%
Activité spécialisée, scientifq et techn	5,3%	7,6%	8,2%
Activités financières et d'assurance	3,1%	2,9%	8,1%
Autres activités de services	5,4%	7,2%	6,9%
Construction	21,0%	7,8%	6,0%
Transports et entreposage	5,0%	7,0%	6,0%
Activités de services adminis et de soutien	3,3%	5,3%	5,8%
Information et communication	6,0%	3,1%	3,9%
Prod, distrib, élec, gaz, vapeur, air conditionné	0,7%	0,8%	3,0%
Santé humaine et action sociale	1,7%	4,3%	2,6%
Hébergement et restauration	1,9%	2,9%	1,6%
Enseignement	2,1%	2,5%	1,5%
Activités immobilières	3,5%	2,2%	1,2%
Arts, spectacles et activités récréatives	0,6%	1,0%	0,9%
Agriculture, sylviculture et pêche	0,8%	1,8%	0,5%
Administration publique	0,0%	0,0%	0,5%
Prod & distr d'eau, gestion déchets & dépollution	0,0%	0,4%	0,3%
Total	100%	100%	100,0%

Source : DIECCTE, Traitement ESE

Les entreprises qui embauchent sous ce type de contrat restent majoritairement de petites structures (moins de 10 salariés). Elles représentent 51 % des embauches. Toutefois, les plus grosses entreprises (50 salariés et plus) comptabilisent 36 % des contrats (contre 16 % en 2009).

Le taux de rupture pour l'année 2010 est de 11 % contre 8 % en 2009. Le principal mode de rupture identifié est la résiliation du contrat à l'initiative du salarié.

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

Liste des OPCA financeurs

Nom des OPCA	part
AGEFOS PME	84,7%
OPCALIA	6,3%
AUVICOM	2,0%
FAFSAB	1,9%
FAFSEA	1,5%
GDFPE	1,3%
OPCA BATIMENT	1,3%
FAFIEC	0,3%
FORCO	0,3%
ANFA	0,1%
FAFTT	0,1%
OPCASSUR	0,1%
Total	100,0%

Source : DIECCTE, Traitement ESE

Le financement des actions de formation est assuré par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). L'Agefos-pme a financé à elle seule la grande majorité des contrats de professionnalisation en 2010 sur la douzaine d'OPCA enregistrées.

L'Opcalia, en seconde place, en finance 6,3%.

B- Le projet Initiative Jeune pour la mobilité (PIJ mobilité)

Afin de soutenir les jeunes dans leur insertion professionnelle, le Ministère de l'Outre-mer a mis en place le Projet Initiative Jeune (PIJ). Il s'agit d'une aide financière accordée par l'Etat aux jeunes de moins de 31 ans qui souhaitent mener un projet professionnel, soit à travers une aide à la mobilité dans le cadre d'une formation, soit par une aide à la création ou reprise d'une entreprise.

La formation doit être d'une durée supérieure à six mois. L'aide doit s'intégrer dans les filières suivantes :

- les contrats en alternance
- les formations de pré-qualification
- les stages pratiques en entreprise
- les formations AFPA ou Formation Individualisée Mobilité (FIM)
- les formations entrant dans le Programme Régional de Formation

- les formations soutenues par des programmes européens
- d'autres filières sont ouvertes, notamment pour les formations à l'étranger

Le montage des dossiers est assuré par trois services instructeurs, Pôle emploi, la Mission Locale et LADOM (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité - ex-ANT).

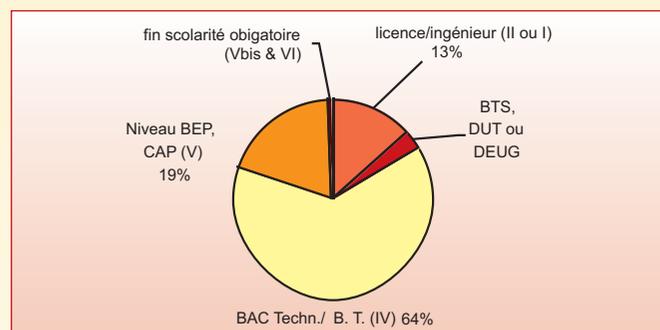
En 2010, Le nombre de d'accords reçus auprès des services concernés s'est établi à 1 192, soit un peu plus que l'an passé (+7,3 %). Un nouveau record atteint après celui de 2009. Depuis l'année 2006, les bénéficiaires sont majoritairement des femmes (56 % en 2010) quelque soit la tranche d'âge. Les bénéficiaires sont jeunes, bien qu'il s'agisse d'un dispositif destiné aux jeunes de moins de 31 ans, l'âge moyen est de 22,4 ans. 17 % des bénéficiaires ont moins de 20 ans.

Les bénéficiaires du PIJ mobilité par tranche d'âge et sexe

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total	743	711	729	704	734	719	726	1 111	1192
dont femmes	45%	48%	49%	50%	51%	51%	54%	59%	56%
dont hommes	55%	52%	51%	50%	49%	49%	46%	41%	44%
dont -20 ans	22%	16%	14%	16%	21%	6%	14%	17%	17%
dont 20-24 ans	55%	61%	62%	63%	61%	64%	67%	58%	60%
dont 25 ans et +	22%	23%	24%	21%	19%	30%	19%	25%	23%

Source : DIECCTE, Traitement ESE

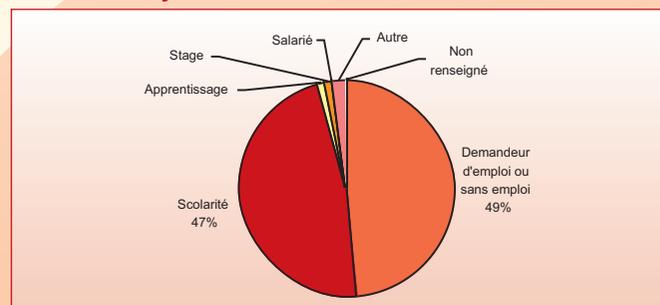
Niveau de formation des bénéficiaires en 2010



Source : DIECCTE, Traitement ESE

Les jeunes ayant eu recours au PIJ pour se former hors de Guadeloupe, tout en y résidant initialement, ont généralement un niveau de formation élevé. En 2010, le niveau des bénéficiaires est beaucoup plus élevé, augmentant de 5 points par rapport à 2009 pour les niveaux Baccalauréat ou plus (80%). Plus largement, en comparaison avec la population guadeloupéenne des 15-30 ans non scolarisés, les bacheliers et plus représentent seulement 45 % de la tranche concernée (Source Insee RP2008). Par rapport aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, ce taux est de 46 % pour la même catégorie d'âge. A contrario, les jeunes de niveaux Vbis et VI (sans diplôme) sont quasiment absents du dispositif alors qu'ils représentent 13 % du public jeunes inscrits à Pôle emploi.

Situation du jeune avant le PIJ Mobilité



Source : DIECCTE, Traitement ESE

On recense deux grandes catégories de bénéficiaires les demandeurs d'emploi et les scolaires. Concernant cette dernière catégorie, leur forte présence joue un rôle prépondérant sur le niveau de formation élevé des bénéficiaires même si un des motifs de mobilité est aussi la reprise des études. A noter que la proportion de non diplômé parmi les générations les plus jeunes a tendance à diminuer.

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

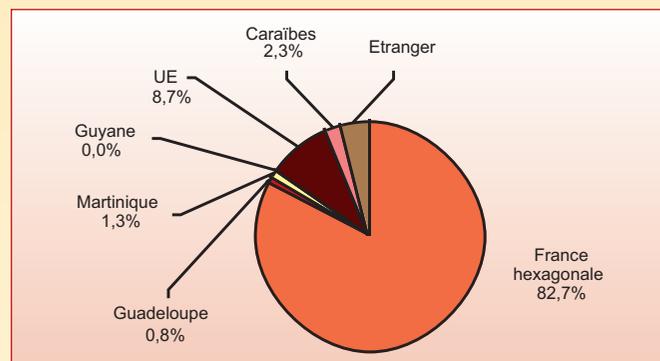
Les communes des bénéficiaires du PIJ Mobilité

Communes	Part	Communes	Part
ABYMES	18,2%	BAILLIF	1,8%
BAIE-MAHAULT	7,4%	VIEUX-HABITANTS	1,6%
GOSIER	5,5%	ANSE-BERTRAND	1,3%
CAPESTERRE-B/EAU	5,0%	TROIS-RIVIERES	1,3%
MORNE-A-L'EAU	4,8%	PETIT-CANAL	1,3%
SAINTE-ANNE	4,8%	PORT-LOUIS	1,3%
PETIT-BOURG	4,5%	POINTE-NOIRE	1,2%
SAINTE-ROSE	4,5%	CAPESTERRE-M/GALANTE	1,1%
MOULE	4,4%	GRAND-BOURG	0,9%
BASSE-TERRE	4,1%	DESHAIES	0,8%
LAMENTIN	3,8%	TERRE-DE-HAUT	0,3%
POINTE-A-PITRE	3,6%	VIEUX-FORT	0,3%
SAINTE-ANNE	3,3%	SAINTE-ANNE	0,2%
GOYAVE	2,9%	TERRE-DE-BAS	0,1%
GOURBEYRE	2,4%	SAINT-MARTIN	1,3%
BOUILLANTE	2,3%	Autres communes hors du départ.	1,8%
SAINTE-ANNE	1,9%	Total	100,0%

Source : DIECCTE, Traitement ESE

Les jeunes bénéficiaires résident dans pratiquement toutes les communes de l'Archipel hormis Terre-de-Bas. Dans les Îles du Nord, la collectivité de Saint-Barthélemy n'a pas enregistré de jeunes en PIJ mobilité. Certaines communes rurales ou résidentielles sont fortement représentées à l'instar de Morne-à-l'Eau, Capesterre-Belle-Eau, Petit-Bourg et Sainte-Rose. Toutefois ce sont dans les communes de l'agglomération pointoise où les bénéficiaires du PIJ mobilité sont les plus nombreux (34,7 % qui reflète un peu le poids de cette agglomération dans la population guadeloupéenne soit un tiers). En termes d'effectifs, les sept premières communes concentrent plus de la moitié des bénéficiaires.

Les lieux de formation des jeunes en PIJ mobilité en 2009 ⁽⁶⁾



Source : DIECCTE, Traitement ESE

Les jeunes sont quasiment tous (près de 98%) en mobilité pour acquérir une formation ou un diplôme de niveau supérieur. Seul un nombre infime opte pour une orientation différente de leur formation initiale. La durée moyenne des contrats prévue en 2010 est de 9,5 mois (contre 9,2 mois en

2009). Plus des deux tiers des jeunes s'engagent pour des durées de formation inférieure à 11 mois. Seuls 22 % des bénéficiaires « signent » pour une durée supérieure à 12 mois.

C- Le Projet Initiative Jeune pour la création d'entreprise (PIJ création)

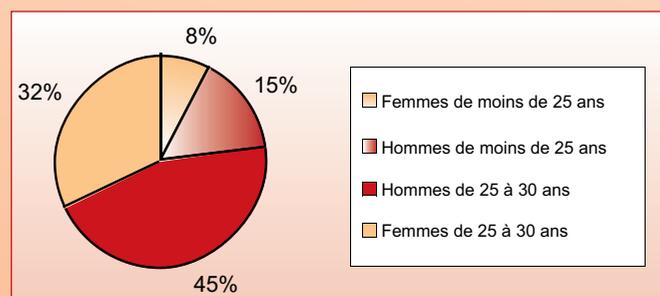
Le PIJ création est une aide financière en capital accordée aux jeunes de moins de 31 ans ou ayant terminé un contrat emploi jeune depuis moins de trois mois qui créent / reprennent une entreprise dans un département d'outre-mer. Le dispositif existe depuis 2001.

En 2010, 421 jeunes de moins de 31 ans ont déposé un dossier de demande de PIJ Création. Cependant, tous n'ont pas reçu une décision favorable car les projets sont soumis à l'avis du Comité ACCRE qui vérifie la réalité, la consistance et la viabilité de chaque projet de création d'entreprise. Seuls 123 jeunes ont reçu un accord PIJ soit 30 % des demandes, les autres ayant été mis en attente (dossiers incomplets ou mal remplis, 59 %),

refusés ou rejetés (11 %) . A noter que depuis la mise en place de cette mesure, celle-ci a permis la création de plus de 4 129 entreprises (cf. tableau « Mesures de soutien aux entreprises et à l'insertion par l'activité économique ») et le taux de survie, après trois ou quatre ans d'activité, atteint les deux tiers des entreprises créées.

En dépit d'une progression sensible entre 2009 et 2010 de 28 %, le dispositif PIJ création demeure globalement sur une tendance à la baisse depuis 2005. Une diminution qui s'explique par une réorientation du dispositif vers les publics cibles : jeunes demandeurs d'emploi qui souhaitent créer leur propre emploi.

Les bénéficiaires des PIJ création par sexe et tranche d'âge en 2010



Source : DIECCTE, Traitement ESE

Les caractéristiques des bénéficiaires de 2010 sont sensiblement similaires à celles de 2009. Les femmes déjà minoritaires sont un peu moins nombreuses qu'en 2009. Leur nombre affiche une part de 40 % en 2010 (contre 41 % en 2009). Concernant leur âge, les créateurs se situent majoritairement dans le haut de la fourchette qui se culmine à 31 ans : seuls 23 % d'entre eux ont moins de 25 ans. Une proportion qui s'améliore en 2010 de 4 points (19 % en 2009)

(6) En 2010, il n'a pas été possible d'obtenir le lieu de formation des jeunes.

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

Les bénéficiaires du PIJ création selon le niveau de formation

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Struture 2010
Niveaux I et II	69	85	53	49	19	17	8	10	8%
Niveau III	145	153	128	72	52	39	13	15	13%
Niveau IV	162	179	182	114	46	42	27	39	31%
Niveau V	216	234	185	126	73	58	36	45	36%
Niveaux Vbis et VI	57	39	72	15	13	4	4	7	6%
Non précisé	125	100	2	52	82	35	8	8	6%
Total	774	790	622	428	285	195	96	123	100%

Source : DIECCTE, Traitement ESE

Les bénéficiaires du PIJ création ont généralement un bon niveau de formation. Plus de la moitié d'entre eux a au moins un niveau baccalauréat (52 %). Et une faible proportion se situe au niveau BEPC, brevet des collèges ou sans diplôme (niveau Vbis et VI). Plus largement, le profil des créateurs

d'entreprises quant à la formation se distingue de celui de la population dans son ensemble, qu'il soit aidé ou non. Cette remarque est valable en Guadeloupe, mais aussi dans l'hexagone.

Les bénéficiaires du PIJ création selon la situation professionnelle antérieure

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Structure 2010
Demandeur d'emploi	493	475	411	313	228	163	80	100	81%
Personne en emploi aidé	18	16	9	4	2	0	1	1	1%
Salarié	150	143	77	30	10	6	1	3	2%
Personne sans activité professionnelle	33	52	84	59	13	12	0	0	0%
Étudiant	33	42	19	3	3	1	3	3	2%
Autre	47	62	22	19	29	13	12	16	13%
Total	774	790	622	428	285	195	96	123	100%

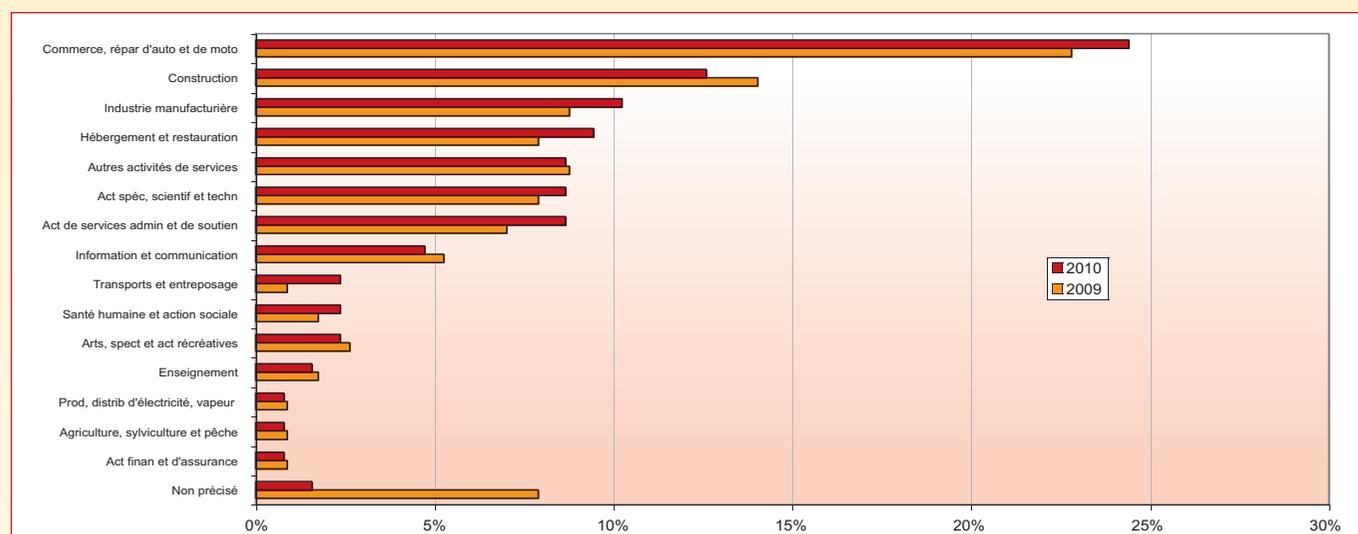
Source : DIECCTE, Traitement ESE

Le recentrage du dispositif vers les demandeurs d'emploi mis en place en depuis 2005 permet de constater que plus de huit créateurs sur dix sont chômeurs.

Parmi les 123 bénéficiaires, 33,1 % étaient également allocataires de

l'assurance chômage (ARE-AUD), 18,7 % allocataires du RMI et 24,1% déclaraient n'avoir aucun emploi. Au total, 83,4 % des bénéficiaires étaient en situation précaire avant la création de leur entreprise.

Les créations d'entreprise par secteur d'activité en 2009 et 2010



Source : DIECCTE, Traitement ESE

Quant aux 111 entreprises créées en 2010 (il peut y avoir plusieurs bénéficiaires par entreprise), la majorité a le statut d'entreprise individuelle et les autres celui de société à responsabilité limitée.

Le secteur des services totalise la moitié des créations d'entreprise, à l'image du grand poids de ces activités dans l'économie guadeloupéenne.

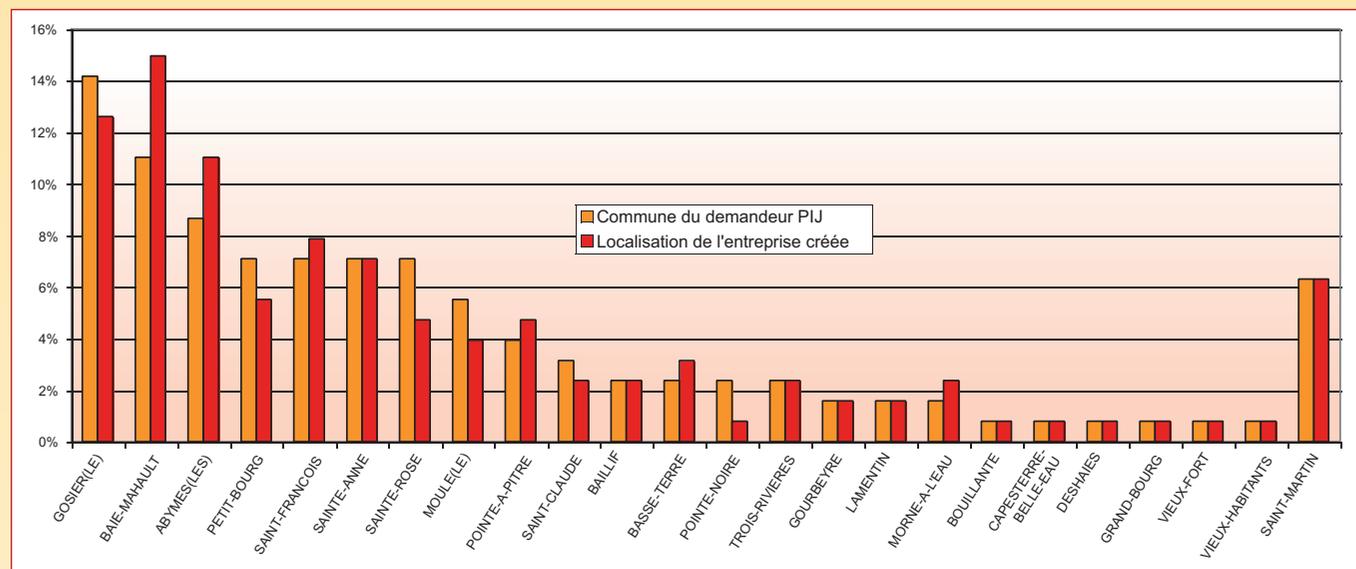
Les entreprises créées sont généralement implantées dans la commune du demandeur. Dans certaines communes, le lieu de résidence des bénéficiaires n'est pas forcément le lieu d'implantation de l'entreprise. C'est le cas de Gosier, Petit-Bourg, Sainte-Rose, Le Moule, Saint-Claude et Pointe-Noire où les entreprises sont créées ailleurs que sur la commune de résidence de

l'employeur. Quelques exceptions existent, il s'agit de Baie-Mahault, Les Abymes, Saint-François, Pointe-à-Pitre et Morne à L'eau. Ce sont généralement des communes qui présentent une forte attractivité économique. Ainsi le nombre d'entreprises créées est supérieur à celui des demandeurs.

(7) Voir étude « les entreprises créées via le dispositif Projet Initiative Jeune » réalisé par le service ESE, mai 2009

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

Localisation des entreprises créées dans le cadre du PIJ en 2010



Source : DIECCTE, Traitement ESE

D- Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) s'adresse à des jeunes de 16 à moins de 26 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il est conclu avec les missions locales et sa durée est d'un an renouvelable.

Pour les personnes d'un niveau de formation VI ou Vbis (jeunes n'ayant aucun diplôme et jeunes ayant prolongé leurs études jusqu'à la fin de la 1ère année de CAP ou de BEP), l'accompagnement personnalisé et renforcé

(Civis renforcé) est assuré par un référent. Il vise en priorité l'orientation et l'insertion vers les métiers en développement ou les secteurs d'activité pour lesquels sont identifiées des difficultés de recrutement.

En 2010, le nombre de jeunes bénéficiaires d'un parcours Civis est en diminution de 6,6 % par rapport à l'année précédente, mais a dépassé largement l'enveloppe physique budgétaire attribuée (1 200 contre 1 868 réalisés soit un surplus de 56 %).

Les bénéficiaires du Civis en 2010

	Nombre d'entrées en 2010	Part des Femmes	Part des mineurs	Part des inscrits à Pôle emploi	Part des RMIstes
Civis renforcé (Niveau V Bis et VI)	812	36%	6%	15%	1%
Civis droit commun (Niveau V et plus)	1 056	54%	1%	12%	2%
Tous Civis	1 868	49%	2%	13%	1%

Source : Mission Locale/DARES

Les femmes ne sont plus majoritaires à l'instar des années précédentes. Elles demeurent toutefois surreprésentées dans le Civis de « droit commun ». Les bénéficiaires sont jeunes, près de 60 % d'entre eux ont au plus 22 ans. Plus d'un jeune sur deux est à la recherche d'un emploi mais seulement 13 % des jeunes en CIVIS sont inscrits à Pôle emploi. Une proportion qui plonge encore en 2010. Elle était de 22 % en 2009 et de 55 % en 2008. Les bénéficiaires du RMI sont en recul depuis 2009 et ne représentent que 1 % des

jeunes.

Le repli du nombre de jeunes en parcours Civis en comparaison à 2009 ne concerne que les jeunes de niveaux V et plus (Civis de « droit commun »). Le nombre de ce dernier recule de 17,7 % tandis que le nombre de jeunes en « Civis renforcé » augmente de 13,1 % sur un an. Ceci a pour effet d'élever la part des niveaux Vbis et VI de plus de sept points par rapport à 2009 (43 % contre 36 %).

Parcours des bénéficiaires en Civis.

	Alternance	Demandeur d'emploi inscrit ou non à Pôle emploi	Emploi	Formation	Non professionnelle	Scolarité	Total
2006	3%	78%	7%	8%	4%	0%	100%
2007	3%	76%	13%	5%	2%	1%	100%
2008	2%	58%	19%	18%	2%	1%	100%
2009	4%	55%	11%	30%	0%	0%	100%
2010	4%	60%	15%	18%	3%	1%	100%

Source : Mission Locale

La part des jeunes en emploi durant leur parcours Civis progresse tandis que celle en formation régresse. En revanche, la part des bénéficiaires en alternance reste stable et ne concerne que 4 % d'entre eux.

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

Situation des jeunes en CIVIS en 2010

	Sorties totales	Sorties en emploi durable	Sorties en emploi non durable*	Sorties en formation	Jeunes présents en CIVIS au 31/12	dont ayant occupé un emploi au 31/12	dont ayant occupé une formation au 31/12	Taux de sortie vers l'emploi durable à un an	Taux de sortie vers l'emploi durable à 18 mois
2006	156	39	7	17	3 630	480	444	3	
2007	804	214	53	48	4 705	807	443	2	5
2008	2 496	359	200	202	4 164	781	579	3	6
2009	2 919	267	266	281	3 091	412	580	3	6
2010	2 099	251	183	272	2 930	505	602	4	6

Source : Dares

* Les sorties en emploi non durable concernent les jeunes en CAE, CAV, CDD de moins de 6 mois, ayant rompu un CDI en moins de 6 mois...

Le taux de sortie à un an et le taux de sortie à un an vers l'emploi durable sont calculés sur la cohorte des jeunes entrés en CIVIS entre le 01 avril 2005 et le 31 décembre 2010. Pour chaque jeune de cette cohorte, on détermine sa situation un an jour pour jour après son entrée. S'il est sorti du CIVIS, il est compté dans les sorties à moins d'un an. S'il est sorti du CIVIS et en situation d'emploi durable, il est compté dans les sorties en emploi durable à moins d'un an.

Le nombre de jeunes ayant retrouvé un emploi durable (contrat de plus de 6 mois), à l'issue du Civis a progressé en proportion par rapport au nombre de sorties, 12 % contre 9 % en 2009. Pour mémoire en 2008 le taux de sortie vers l'emploi durable était de 14 %.

En revanche, ils ne sont que 3 % de jeunes à occuper un emploi un an après

leur sortie du parcours du Civis (cf. explication tableau). Un taux qui demeure stable et faible par rapport à la moyenne nationale (18 %) et reste le taux le plus bas (avec la Guyane) des régions de France y compris des Dom (6 % en Martinique et 24 % à la Réunion).

E- Le Contrat d'Accès à l'Emploi (CAE Dom)

Réservé aux employeurs des départements d'Outre-mer et à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon⁽⁸⁾, le CAE Dom vise à favoriser l'embauche des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Les publics éligibles sont :

- les demandeurs d'emploi de longue durée (un an et plus)
- les bénéficiaires du RMI et de l'ASS (Allocation Spécifique de Solidarité)
- les travailleurs reconnus handicapés
- certains jeunes âgés de 18 à moins de 26 ans, non diplômés
- les jeunes, dont le contrat emploi jeune prend fin avant le 1er janvier 2008
- les demandeurs d'emploi de longue durée âgés de plus de 50 ans

Les entreprises bénéficiaires sont celles assujetties aux cotisations d'Assu-

rance chômage.

Le CAE Dom est un contrat de travail rémunéré au moins au SMIC (salaire minimum), qui peut être conclu à durée indéterminée ou à durée déterminée de 12 à 24 mois (jusqu'à 30 mois pour les bénéficiaires du RMI).

En 2010, le nombre de bénéficiaires en CAE Dom n'a pas atteint le niveau réalisé avant 2009. En effet, les CAE Dom sont demeurés quasiment identiques à ceux réalisés en 2009. Les impacts de la crise de 2009 semblent perdurer sur l'année 2010. Les femmes, plus nombreuses cette année que leurs homologues masculins, sont en légère augmentation contrairement aux hommes.

Les bénéficiaires du CAE Dom par sexe et tranche d'âge

	homme	femme	moins 25 ans	25 à 29 ans	30 à 49 ans	50 ans et +	Ensemble
2006	597	459	152	197	620	87	1 056
2007	568	492	168	197	605	90	1 060
2008	649	599	175	198	719	156	1 248
2009	375	438	106	133	466	108	813
2010	370	449	102	141	464	112	819
Evol 2010/2009	-1,3%	+2,5%	-3,8%	+6,0%	-0,4%	+3,7%	+0,7%
Structure 2010	45%	55%	12%	17%	57%	14%	100%

Source : ASP (ex-Cnasea), traitement ESE

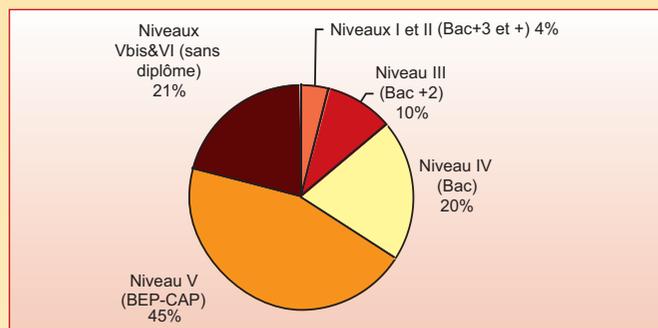
La surreprésentation des femmes perdure encore cette année alors que leur proportion était minoritaire jusqu'en 2008 et près de 60 % des personnes en

CAE Dom sont âgés de 30 à 49 ans. En revanche, ce dispositif vise un peu plus les seniors et 3 % des bénéficiaires sont en situation de handicap.

(8) Ce contrat existe dans l'Hexagone avec quelques différences sous le nom de contrat initiative emploi (CIE).

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

Niveau de formation des bénéficiaires en CAE Dom en 2010



Source : ASP (ex-Cnasea), traitement ESE

Le niveau de formation des bénéficiaires en CAE Dom est un peu plus relevé que la population des demandeurs d'emploi. En effet, 34 % des salariés en CAE ont au moins le baccalauréat alors que les demandeurs d'emploi bacheliers ou plus ne représentent que 30 %. Une tendance qui se confirme depuis 2009. Or, il s'agit d'une mesure destinée aux publics demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi (bas niveaux de formation, DELD, minima sociaux etc.). Les bénéficiaires de CAE Dom sans diplôme (niveaux Vbis et VI) constituent 21 % des embauches tandis que les sans diplôme inscrits à Pôle emploi représentent 32 % dans la demande d'emploi.

Localisation des contrats d'accès à l'emploi (CAE Dom)

Libellés	Commune salarié	Commune employeur	Libellés	Commune salarié	Commune employeur
ABYMES (LES)	12,6%	17,1%	GOURBEYRE	1,7%	1,7%
GOSIER (LE)	5,9%	3,7%	SAINT-CLAUDE	1,7%	1,1%
BAIE-MAHAULT	5,6%	13,3%	PORT-LOUIS	1,5%	1,5%
MOULE (LE)	5,1%	5,1%	ANSE-BERTRAND	1,3%	0,9%
CAPESTERRE-BELLE-EAU	4,9%	2,7%	GRAND-BOURG	1,3%	2,6%
POINTE-A-PITRE	4,9%	11,0%	CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANT	1,2%	0,4%
PETIT-BOURG	4,5%	2,6%	BAILLIF	1,1%	0,9%
SAINTE-ANNE	4,2%	2,1%	TROIS-RIVIERES	1,1%	0,2%
SAINTE-ROSE	3,7%	3,1%	DESHAIES	1,0%	0,4%
VIEUX-HABITANTS	3,5%	3,5%	TERRE-DE-HAUT	0,5%	0,4%
GOYAVE	3,3%	0,9%	SAINT-LOUIS	0,2%	0,4%
BOUILLANTE	3,2%	2,8%	VIEUX-FORT	0,1%	0,1%
MORNE-A-L'EAU	3,2%	2,0%	DESIRADE (LA)	0,0%	0,1%
LAMENTIN	3,1%	2,6%	communes hors Guadeloupe	4,3%	0,1%
SAINT-FRANCOIS	3,1%	4,3%			
BASSE-TERRE	2,9%	3,4%	SAINT-MARTIN	4,4%	4,4%
POINTE-NOIRE	2,7%	2,0%	SAINT-BARTHELEMY	0,2%	0,2%
PETIT-CANAL	2,1%	2,8%	Total	100,0%	100,0%

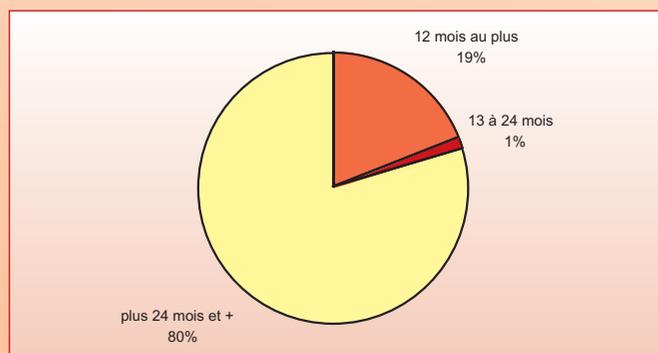
Source : ASP (ex-Cnasea), traitement ESE

Les communes ayant une densité économique forte détiennent le plus grand nombre de contrats. Ainsi Baie-Mahault, les Abymes et Pointe à Pitre reçoivent près de 41 % des contrats alors que les titulaires des CAE Dom originaires de ces communes ne représentent que 23 % des bénéficiaires. Il est à noter qu'il n'y a pas eu d'employeur signataire de CAE Dom à Vieux-Fort.

Le contrat CAE Dom a comme objectif d'insérer durablement dans l'emploi le demandeur d'emploi. En effet, la durée de tous les contrats CAE Dom dé-

passé les 6 mois (notion de contrat durable). Plus encore, les contrats de 24 mois au moins sont largement majoritaires (80 %). Parmi eux, 56 % sont à durée indéterminée. Ce sont principalement les femmes de 30 à 49 ans peu diplômées (sans le Bac) à en bénéficier : 57 % des CDI sont des femmes. Quant aux CDD, 53 % des CAE Dom, les hommes de 50 ans et plus sont plus nombreux que leurs homologues féminins (63 % contre 37 % pour les femmes). Mais les seniors ne représentent que 14 % des Contrats d'Accès à l'Emploi Dom.

Durée des contrats conclus en 2010

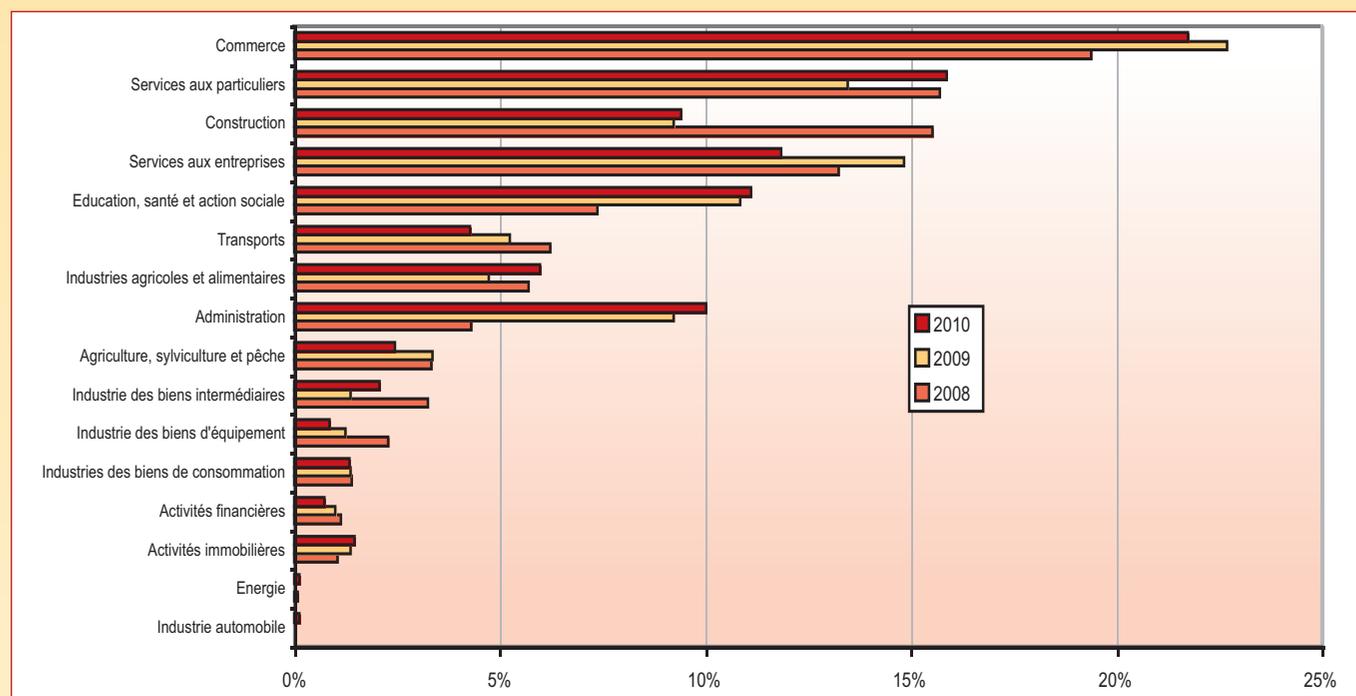


Source : ASP (ex-Cnasea), traitement ESE

Le taux de rupture des bénéficiaires est en net recul depuis 2008. Seuls 3 % des contrats se terminent avant terme (7 % deux ans plus tôt). Cette diminution est concomitante avec l'augmentation des contrats de plus de 24 mois (80 % en 2010 contre 75 % en 2008).

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

CAE DOM selon le secteur d'activités de l'employeur entre 2008 et 2010



Source : ASP (ex-Cnasea), traitement ESE

Les secteurs des services (services aux particuliers et services aux entreprises) et du commerce représentent près de la moitié (49,0 %) de contrats conclus. Une proportion qui reflète l'emploi dans ces secteurs sur le terri-

toire Guadeloupéen. Quant au secteur de la construction, secteur important en Guadeloupe, le nombre de CAE Dom est en fort repli. Seulement 9 % des contrats en 2010 contre 16 % en 2008.

F- L'Allocation de Retour à l'Activité (ARA)

Afin de stimuler le retour à l'emploi des bénéficiaires des minima sociaux dans les Dom, un mécanisme d'incitation à la reprise de l'activité professionnelle a été mis en place par le Ministère de l'Outre-Mer.

Il s'agit d'une allocation de réinsertion professionnelle au profit de ceux qui décident de créer une entreprise ou de reprendre un emploi salarié.

Les bénéficiaires de l'ARA par minimum social et type de reprise d'activité

Années	Nombre d'accords	Bénéficiaires selon les minimas				Reprise d'activités	
		RMI	ASS	Veuvage	API	Création entreprise	Emploi
2002	394	308	76	2	8	82	312
2003	370	334	31	-	5	72	298
2004	312	272	33	-	7	66	246
2005	275	238	30	-	7	14	261
2006	243	204	33	-	6	12	231
2007	231	195	22	-	14	1	230
2008	160	129	24	-	7	12	148
2009	70	52	15	-	3	5	65
2010	91	66	16	-	9	12	79

Source : CGSS

Le nombre d'accords ARA repart à la hausse pour la première fois après plusieurs années de baisse. En 2010, la progression enregistrée ne permet pas de retrouver le niveau de 2008. En faisant abstraction à l'année 2009 (année particulière en raison de la crise sociale) le dispositif ARA demeure globalement en recul depuis sa mise en œuvre.

Cette allocation intéresse toujours davantage les femmes (65 %) que les hommes (35 %). Une mesure qui semble s'adapter davantage à l'emploi (87 %) qu'à la création d'entreprise (13 %).

Près de trois bénéficiaires sur quatre sont des RMIstes, les bénéficiaires de l'ASS représentent 18 % et les bénéficiaires de l'API un peu moins de 10 %.

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

G - Le Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA)

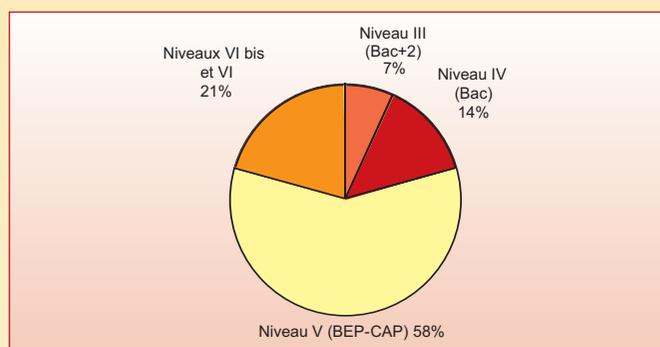
Le CI-RMA vise à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi marchand des bénéficiaires des minima sociaux. Il s'agit d'un contrat de travail à temps plein ou partiel, à durée déterminée. Sa durée est comprise entre six et dix-huit mois et il peut être renouvelé deux fois.

Le nombre de CI-RMA signés diminue encore cette année de 13 % en passant de 70 bénéficiaires en 2009 au nombre de 61 en 2010. Le CI-RMA recule depuis 2008. En trois ans le nombre de CI-RMA est passé de 163 bénéficiaires en 2008 à seulement 61 en 2010 soit un repli de 62,6 % sur la période. Compte tenu du public éligible particulier (bénéficiaires des minima sociaux en général peu employables), cette mesure n'attire que peu les

employeurs du secteur privé.

Sur les 61 bénéficiaires enregistrés en 2010, les femmes demeurent les plus nombreuses. Deux personnes sur trois sont des femmes. Les seniors sont peu embauchés. Ils représentent 3 % des contrats tandis que les jeunes sont plus représentés en 2010 que d'habitude (20 % contre 12 % en 2009). Les personnes en contrat CI-RMA sont tous bénéficiaires d'un minimum social mais les données présentées ici ne comprennent pas les bénéficiaires du RMI. Ainsi, sur les 61 contrats enregistrés, 50 % étaient des bénéficiaires de l'API, 40 % de l'ASS, et 10 % de l'AAH. 93 % d'entre eux sont inscrits à Pôle emploi.

Niveau de formation des bénéficiaires de CI-RMA en 2010



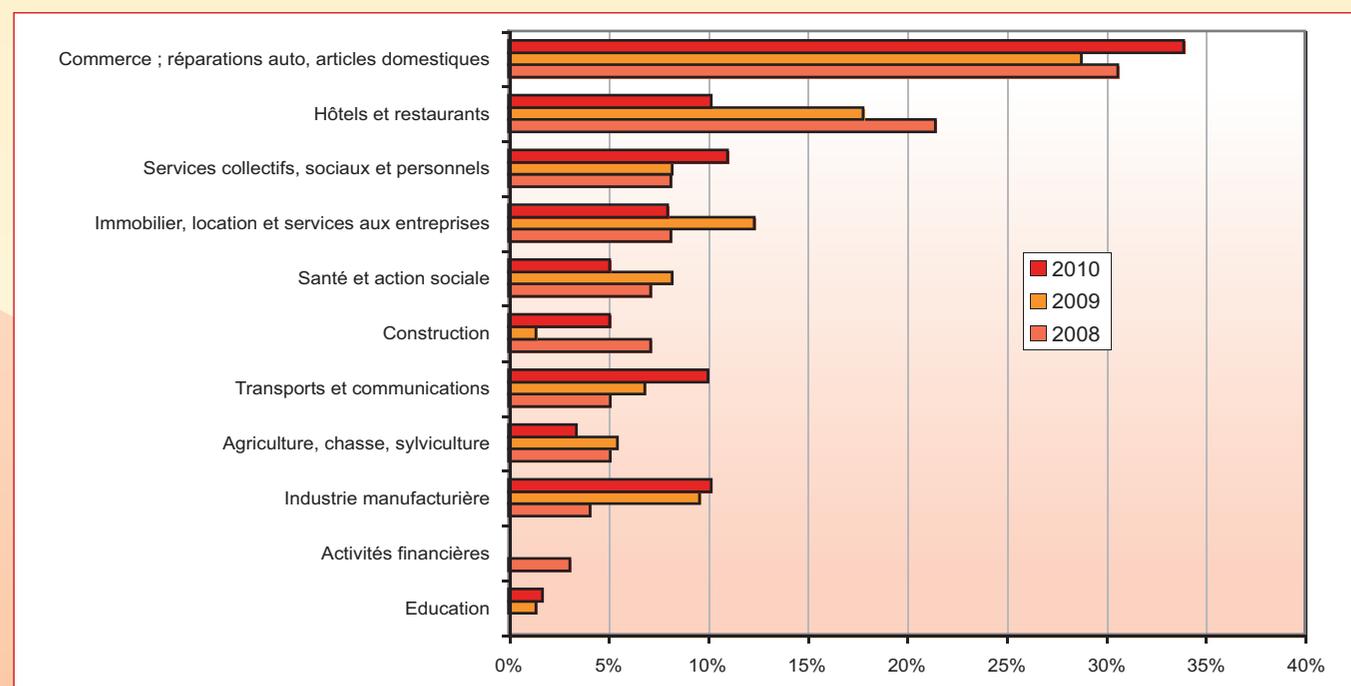
Source : Dares, traitement ESE

Le niveau de formation des bénéficiaires est très bas, près de 80 % n'ont pas atteint le niveau du baccalauréat (beaucoup plus que la moyenne des demandeurs d'emploi, autour de 70 %). La catégorie professionnelle la plus souvent embauchée relève du personnel de la distribution – vente.

Les entreprises qui recrutent en 2010 sont comme en 2009 et 2008 principalement présentes dans le secteur du commerce (34 %) et dans celui des Services collectifs, sociaux et personnels (11 %) dans une moindre mesure.

Quant au secteur de l'hôtellerie – restauration, il recule nettement passant de 18 % en 2009 à 10 % en 2010. Ce sont des TPE (moins de 5 salariés) à 75 % qui embauchent les bénéficiaires du CI-RMA.

Secteurs d'activités des entreprises qui embauchent en CI-RMA



Source : Dares, traitement ESE

La durée moyenne des contrats est quasiment identique à celle de l'année précédente (11,9 mois en 2010 et 11,4 mois en 2009). Les renouvellements de contrats représentent un contrat sur six (27 % en 2009). Durant le contrat,

seuls 30 % des stagiaires sont pressentis pour intégrer une formation. Par ailleurs, il n'y a pas été prévu durant l'année 2010 de mesures d'accompagnement notamment sur l'emploi (ce n'est pas le cas l'an passé).

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

III – Les dispositifs d'emploi dans le secteur non marchand

A- Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)⁽⁹⁾

Le CAE doit permettre un accès rapide à l'emploi durable des personnes en difficulté sur le marché du travail. Pour ce faire, l'employeur est incité à mettre en œuvre des actions de tutorat, d'accompagnement et de formation nécessaire à l'insertion professionnelle durable des bénéficiaires. La durée hebdomadaire de travail ne peut être inférieure à 20 heures. C'est un contrat de travail de droit privé à durée déterminée (CDD). Le contrat d'accompagnement dans l'emploi est conclu pour une durée minimale de

six mois et renouvelable deux fois dans la limite d'une durée maximale de 24 mois.

La personne embauchée dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi bénéficie d'actions de formation et de validation des acquis de l'expérience dont les modalités sont fixées dans la convention liant l'employeur et l'Etat représenté par Pôle emploi.

Les bénéficiaires de CAE de 2006 à 2010

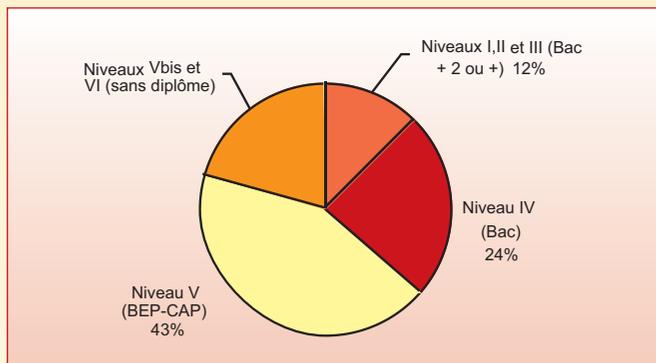
Année	Nombre de contrats conclus	Parts des femmes	Part des moins de 25 ans	Part des bénéficiaires d'au moins un minima	Part des allocataires du RMI	Part des inscrits à Pôle emploi	Travailleurs handicapés
2006	1 954	71%	20%	21%	16%	92%	1%
2007	3 692	61%	24%	24%	18%	91%	1%
2008	4 258	69%	20%	23%	17%	93%	1%
2009	4 195	68%	20%	22%	17%	95%	1%
2010	4 166	64%	22%	24%	17%	96%	1%

Source : ASP (ex-Cnasea), Dares, traitement ESE

En 2010, le nombre de contrats CAE signés recule légèrement de 1 % par rapport à l'année précédente. 4 166 contrats ont été enregistrés en Guadeloupe et Îles du Nord. Ce sont majoritairement des nouveaux contrats, les renouvellements concernent 27 % des CAE. Les femmes demeurent les principaux bénéficiaires quelque soit la tranche d'âge. Cette surreprésentation s'observe davantage dans la tranche 30 à 49 ans où plus de 70 % des contrats sont des femmes. Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

(CAE) s'adresse en priorité aux demandeurs d'emploi de plus de six mois. Et pourtant, 9 % des bénéficiaires ont une ancienneté d'inscription au chômage inférieure à six mois et 4 % ne sont pas inscrits à Pôle emploi. Ce contrat concerne toujours peu les seniors (9 % des contrats) et encore moins les personnes handicapées (1 %). Alors que la demande d'emploi de ces deux catégories ne cesse de croître (respectivement +18 % et +4 % sur un an)

Niveau de formation des bénéficiaires de CAE en 2010



Source : ASP (ex-Cnasea), Dares, traitement ESE

Bien qu'il s'agisse d'un contrat destiné aux personnes rencontrant le plus de difficultés d'accès à l'emploi, 36 % des bénéficiaires ont au moins le Baccalauréat. Tandis que dans la demande d'emploi cette catégorie représente 30 % de la demande d'emploi.

Les associations sont les grands utilisateurs de ces contrats (76 %) suivis des établissements publics relevant de l'éducation nationale (13 %) et des collectivités territoriales (6 %).

La durée moyenne des contrats est de 12,2 mois (11,6 mois en 2009).

Pour pouvoir recruter des salariés dans le cadre d'un CAE, les employeurs concernés doivent avoir conclu une convention fixant les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnel du titulaire du contrat. La convention doit prévoir les actions de formation professionnelle et de validation des acquis de l'expérience (VAE) nécessaires à la réalisation du projet professionnel de l'intéressé.

94 % des contrats ont fait l'objet d'un programme de formation (dix points

de plus qu'en 2009). Il s'agit principalement de formation pour adaptation au poste (61 % des cas). Les formations pour acquisition de nouvelles compétences et remise à niveau représentent respectivement 30 % et 9 %. Les formations sont généralement de type interne (57%).

Quant aux mesures d'accompagnement vers l'emploi prévues par l'employeur, elles sont en hausse par rapport à 2009. 40 % des bénéficiaires seront accompagnés vers l'emploi contre seulement 23 % deux ans plus tôt. La validation des acquis de l'expérience (VAE) demeure marginale (4 % des contrats, proportion stable en 2010, 2009 et 2008). Il ne demeure pas moins que ces accompagnements sont souvent difficiles à mettre en œuvre dans les petites structures. Ces engagements sont-ils vraiment appliqués quand on connaît les difficultés financières des associations ? (premier pourvoyeur des contrats CAE).

A noter que 5 % des contrats ont été interrompus avant leur terme.

(9) Remarque : Ce contrat n'a rien à voir avec le contrat CAE Dom

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

Les CAE selon la commune de résidence des bénéficiaires

Communes	Part des CAE en 2010	Part des CAE en 2009	Communes	Part des CAE en 2010	Part des CAE en 2009
ABYMES(LES)	13,8%	12,8%	POINTE-NOIRE	2,3%	2,0%
SAINTE-ROSE	5,8%	5,5%	GOURBEYRE	2,2%	1,7%
GOSIER(LE)	5,5%	6,5%	GOYAVE	2,1%	2,0%
BAIE-MAHAULT	5,2%	4,5%	TROIS-RIVIERES	1,8%	1,7%
MORNE-A-L'EAU	4,7%	5,4%	SAINT-CLAUDE	1,7%	2,1%
LAMENTIN	4,6%	5,2%	GRAND-BOURG	1,5%	2,4%
POINTE-A-PITRE	4,6%	4,4%	BAILLIF	1,3%	2,0%
PETIT-BOURG	4,5%	3,5%	ANSE-BERTRAND	1,2%	1,1%
CAPESTERRE-BELLE-EAU	4,4%	4,2%	DESIRADE(LA)	1,0%	0,6%
MOULE(LE)	4,3%	5,5%	CAPESTERRE M/GALANTE	0,8%	0,9%
BOUILLANTE	4,2%	4,0%	DESHAIES	0,7%	0,6%
SAINTE-ANNE	3,9%	3,8%	SAINT-LOUIS	0,5%	0,6%
VIEUX-HABITANTS	3,5%	3,4%	VIEUX-FORT	0,4%	0,4%
SAINT-FRANCOIS	2,7%	2,6%	TERRE-DE-BAS	0,4%	0,3%
PETIT-CANAL	2,6%	2,8%	TERRE-DE-HAUT	0,1%	0,1%
BASSE-TERRE	2,6%	2,9%	SAINT-MARTIN	2,6%	2,0%
PORT-LOUIS	2,3%	2,4%	Autres communes hors du départ.	0,2%	0,1%

Source : ASP (ex-Cnasea), Dares, traitement ESE

La commune des Abymes demeure celle qui enregistre le plus grand nombre de contrats CAE (une proportion qui augmente en 2010). Sur l'ensemble des autres communes, la répartition des contrats semblent homogènes mais ne reflète pas forcément le poids de population dans les communes. Par

exemple, la commune de Sainte-Rose est mieux dotée que les communes du Gosier, de Sainte-Anne, de Petit-Bourg et du Moule alors qu'il y a moins d'habitants dans cette commune que celles précitées.

B- Le Contrat d'Avenir (CAV)

Les contrats d'avenir sont destinés à permettre le retour à l'emploi des personnes bénéficiant depuis au moins six mois du revenu minimum d'insertion (RMI), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation de parent isolé (API) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). La personne embauchée bénéficie d'un contrat à durée déterminée de deux ans à temps partiel (durée hebdomadaire de 26 heures). De même, elle doit bénéficier obligatoirement d'actions de formation et d'accompagnement qui peuvent être menées pendant le temps de travail et en dehors de celui-ci dans la limite de la durée légale du travail.

La possibilité de conclure un contrat d'avenir est ouverte aux employeurs du secteur non marchand appartenant aux catégories suivantes :

- Les collectivités territoriales et les autres personnes morales de droit public
- Les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public
- Les autres organismes de droit privé à but non lucratif, notamment les associations

Les structures d'insertion par l'activité économique, notamment les ateliers et chantiers d'insertion

En 2010, le nombre de contrats CAV a encore fortement diminué de 27 % par rapport à l'année précédente après -29 % en 2009. Seulement 607 personnes ont signé un contrat d'avenir dont 14 % au titre d'un renouvellement (49 % en 2008). Elles relevaient à 88,9 % du RMI, à 7,9 % de l'ASS, à 2,9 % de l'API et de 0,3 % de l'AAH. Les femmes deviennent minoritaires pour la première fois. Presque tous les bénéficiaires sont âgés entre 25 et 49 ans (85 %). L'âge moyen des bénéficiaires est de 39 ans.

Les 50 ans et plus sont un peu plus représentés 14 % des contrats (9 % pour les contrats CAE). Les jeunes de moins de 25 ans sont quasiment absents du dispositif (1 %); une situation qui reflète la part des jeunes bénéficiaires du RMI dans la demande d'emploi (sauf exception, les moins de 25 ans ne sont pas bénéficiaires du RMI...). Par ailleurs, les bénéficiaires sont quasiment tous inscrits à Pôle emploi (96 %), et près de deux sur trois ont une ancienneté d'inscription d'au moins 2 ans.

Les bénéficiaires de Contrat d'Avenir de 2006 à 2010

Année	Nombre de contrats conclus	Parts des femmes	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des inscrits à Pôle emploi	Travailleurs handicapés	Bénéficiaire d'un accompagnement vers l'emploi
2006	1 892	66%	8%	6%	94%	1%	18%
2007	1 420	65%	6%	8%	91%	0,5%	22%
2008	1 165	59%	2%	11%	91%	0,5%	23%
2009	829	52%	1%	14%	94%	2%	27%
2010	607	42%	1%	14%	96%	0,3%	21%

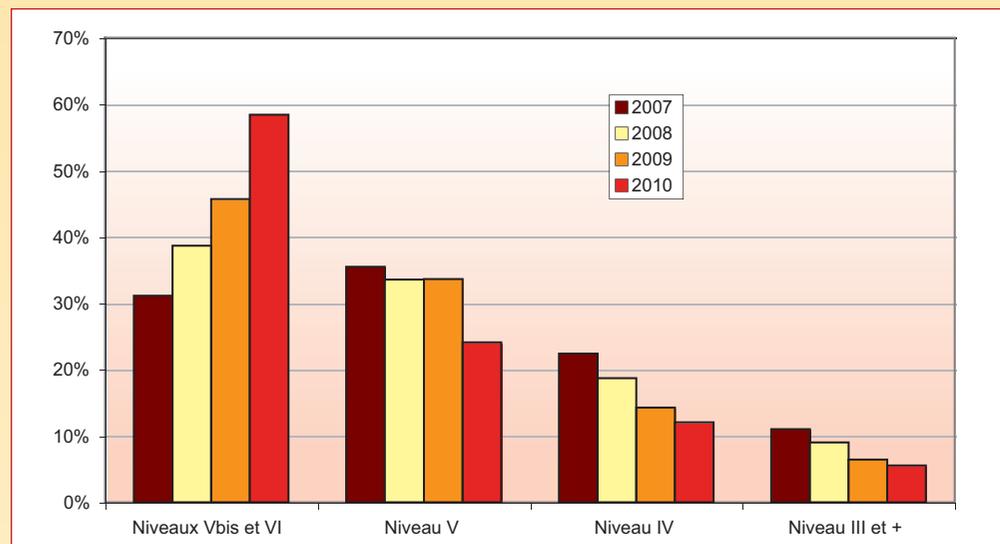
Source : ASP (ex-Cnasea), Dares, traitement ESE

En 2010, le recentrage du dispositif se poursuit. En effet, les personnes les plus éloignées ou exclues de l'emploi sont les principaux bénéficiaires. Les sans diplôme (niveaux VBis et VI) sont un peu plus nombreux que l'année dernière. A contrario, les contrats d'avenir ont concerné 18 % des bénéficiaires

de niveau Bac ou plus (un tiers en 2008). La proportion des bas niveaux (inférieur au bac) est encore plus élevée pour les hommes que pour les femmes (95 % contre 66 % pour les femmes).

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2010

Les bénéficiaires des contrats d'avenir selon leur niveau de formation



Source : ASP (ex-Cnasea), Dares, traitement ESE

Les contrats d'avenir sont moins fréquents dans les communes de forte densité économique (hormis Les Abymes) mais davantage dans les communes rurales ou résidentielles. C'est ainsi que Sainte-Rose, Lamentin, Morne-à-l'Eau et Trois-Rivières où la densité économique est faible, enregistrent le

plus grand nombre de contrats CAV.

Toutefois, La répartition géographique des contrats CAV en 2010 n'est pas similaire à celle de 2009. Certaines communes qui avaient enregistrées peu de contrats en 2008 se retrouvent en tête cette année.

Les CAV selon la commune de résidence des bénéficiaires

Communes	Part des CAV en 2010	Part des CAV en 2009	Communes	Part des CAV en 2010	Part des CAV en 2009
ABYMES(LES)	11,5%	7,6%	VIEUX-HABITANTS	2,0%	6,3%
SAINTE-ROSE	8,5%	7,4%	GOURBEYRE	2,0%	0,9%
LAMENTIN	8,3%	3,9%	MOULE(LE)	1,8%	1,9%
MORNE-A-L'EAU	7,6%	2,2%	PORT-LOUIS	1,8%	1,0%
TROIS-RIVIERES	6,5%	3,3%	BAILLIF	1,8%	2,6%
BAIE-MAHAULT	5,7%	6,6%	SAINT-CLAUDE	1,6%	2,9%
PETIT-BOURG	5,2%	12,2%	ANSE-BERTRAND	1,6%	1,3%
POINTE-NOIRE	3,6%	4,1%	SAINT-FRANCOIS	1,6%	2,5%
POINTE-A-PITRE	3,4%	2,3%	VIEUX-FORT	1,0%	1,0%
PETIT-CANAL	3,1%	1,6%	SAINT-LOUIS	0,5%	0,9%
GOSIER(LE)	2,9%	2,8%	GRAND-BOURG	0,3%	3,9%
GOYAVE	2,8%	2,6%	BOUILLANTE	0,3%	1,9%
SAINTE-ANNE	2,8%	1,5%	TERRE-DE-HAUT	0,0%	0,1%
CAPESTERRE-BELLE-EAU	2,6%	7,9%	TERRE-DE-BAS	0,0%	0%
CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE	2,4%	1,7%	Communes hors du Dpt	0,2%	0%
DESHAIES	2,3%	0,1%	SAINT-MARTIN	0,2%	0%
BASSE-TERRE	2,1%	3,3%	SAINT-BARTHELEMY	0%	0%
DESIRADE(LA)	2,1%	1,6%	Total	100%	100%

Source : ASP (ex-Cnasea), Dares, traitement ESE

Tout comme pour l'année 2009, les principaux employeurs sont en 2010 les associations (61 %). Les établissements publics d'enseignement qui occupaient la première place en termes d'embauche sont seconds (31%). Quant aux communes, leur part en termes de nombre de contrats se réduit significativement (seulement 7 % en 2010, contre 18 % en 2008).

Par ailleurs, la durée moyenne des contrats s'est relevée en passant 13,9 mois en 2009 à 15 mois en 2010.

Les structures qui ont souscrit un contrat d'avenir ont quasiment toutes programmé des formations (98 %), une peu plus qu'en 2009. La nature des formations prévues est à 71 % des formations « adaptation au poste », 18 % pour « acquisition de nouvelles compétences » et 10 % pour « remise à niveau ». Ces formations seront largement assurées en interne (92 %).

Toutefois en termes d'accompagnement vers l'emploi, le nombre de contrats dédiés est peu élevé et recule par rapport aux années précédentes (21 % en 2010 contre 28 % en 2009, 23 % en 2008, 22 % en 2007). Le choix de la VAE est un peu plus utilisé (16 % contre 9 % des contrats en 2009).

Le MARCHÉ du TRAVAIL et les POLITIQUES de l'EMPLOI en GUADELOUPE et ÎLES du NORD

Bilan 2010

**DIRECTION DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
DE LA GUADELOUPE (DIECCTE)**

DIRECTION

Rue des Archives - Gourbeyre - B.P.647 - 97109 Basse-Terre Cedex
Téléphone : 0590 80 50 50 - Télécopie : 0590 80 50 00

Bureau de Jarry

Imm. Raphael - Zac de Houelbourg Sud - Lot. N°13
Z.I. de Jarry - 97122 Baie-Mahault
Téléphone : 0590 83 10 34 - Fax : 0590 83 70 75

Bureau de Saint-Martin

20, rue de Galisbay - 97150 Marigot - Saint Martin
Téléphone : 0590 29 02 25 - Fax : 0590 29 18 73

Bureau de Basse-Terre

30, chemin des Bougainvilliers-Guillard
97100 Basse-Terre
Tél : 0590 99 35 99 - Fax : 0590 81 60 05

Bureau des Abymes - Aéroport

Annexe aérogare Fret nord - Morne Mamiel
Providence - 97139 Les Abymes
Tél : 0590 21 17 75 - Fax : 0590 21 17 76

Bureau de Basse-Terre

5, rue Victor Hugo - 97100 Basse-Terre
Tél : 0590 81 10 44 - Fax : 0590 81 94 82

Bureau des Abymes - Dothémare

Immeuble C2E - rue de l'Abreuvoire
Dothémare - 97139 Les Abymes
Tél : 0590 21 38 21 - Fax : 0590 90 28 95

Directeur de Publication : Urbain Arconte

**Rédaction : Service Etudes, Statistiques, Evaluation (ESE)
Courriel : dd-971.statistiques@dieccte.gouv.fr**

Impression : PRIM

**Depôt Légal
Octobre 2011**

